

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 3. No. 5.

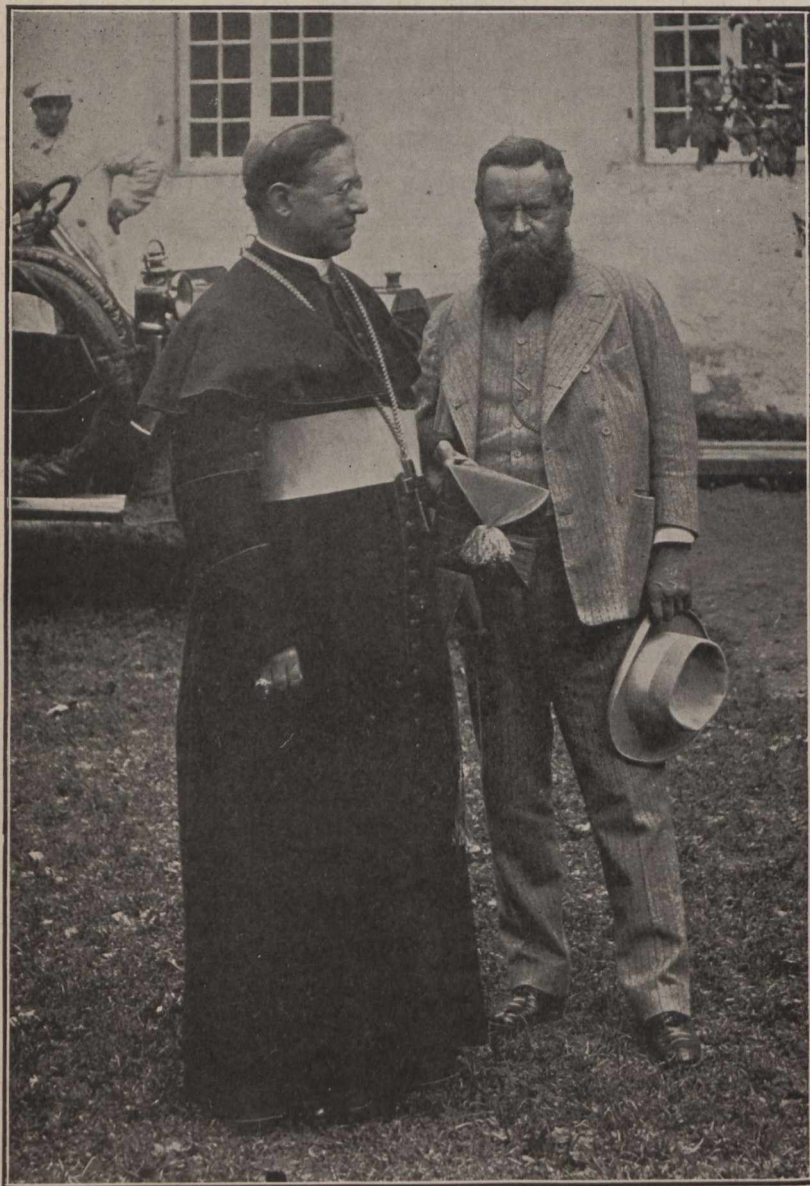
1er Septembre, 1909.

Un monument à la Grosse-Ile ⁽¹⁾



SA GRANDEUR MGR BEGIN, archevêque de Québec, a présidé à la dédicace du monument de la Grosse-Ile.

[1] Voir Revue des faits et des œuvres.



Mgr Sbarette, délégué apostolique au Canada, et le duc de Norfolk, le chef des catholiques en Angleterre. Mgr Sbarette a prononcé un discours à la dédicace du monument de la Grosse-Ile.



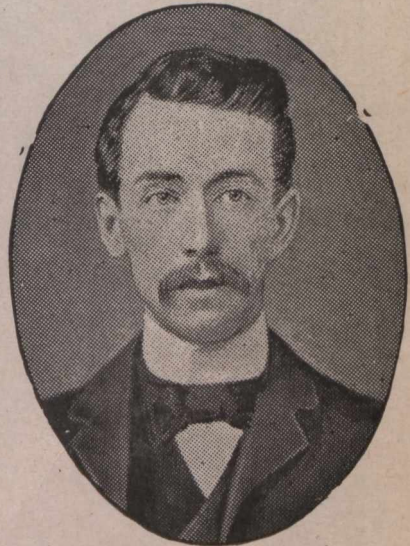
L'HON. RODOLPHE LEMIEUX,
Ministre des Postes du Canada, présent à la dédicace.



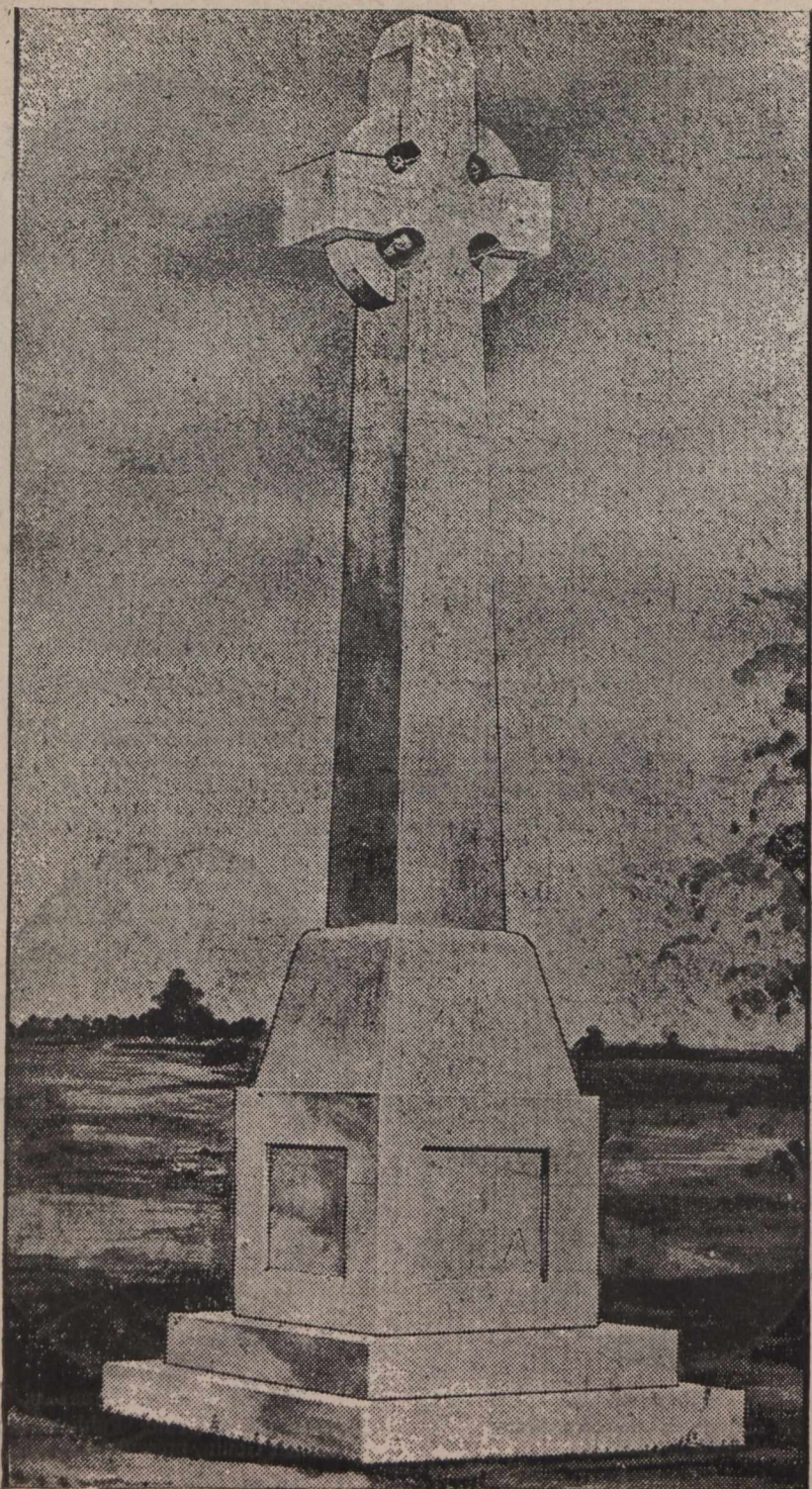
L'HON. CHS. DEVLIN,
Ministre de la Colonisation et des Mines
dans le cabinet Gouin, présent
à la dédicace.



Sir CHS. FITZPATRICK,
Juge en chef de la Cour Supérieure,
présent à la dédicace.



L'HON. L. A. TASCHEREAU,
Ministre des Travaux Publics dans le
cabinet Gouin, présent à la dédicace.



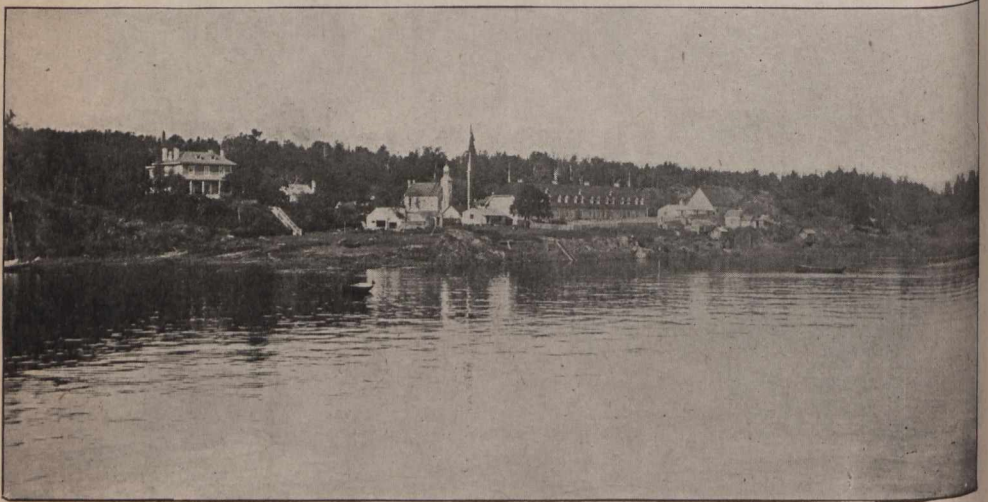
Monument à la mémoire des victimes de 1847. Dévoilé à la Grosse-Ile le 15 aout 1909



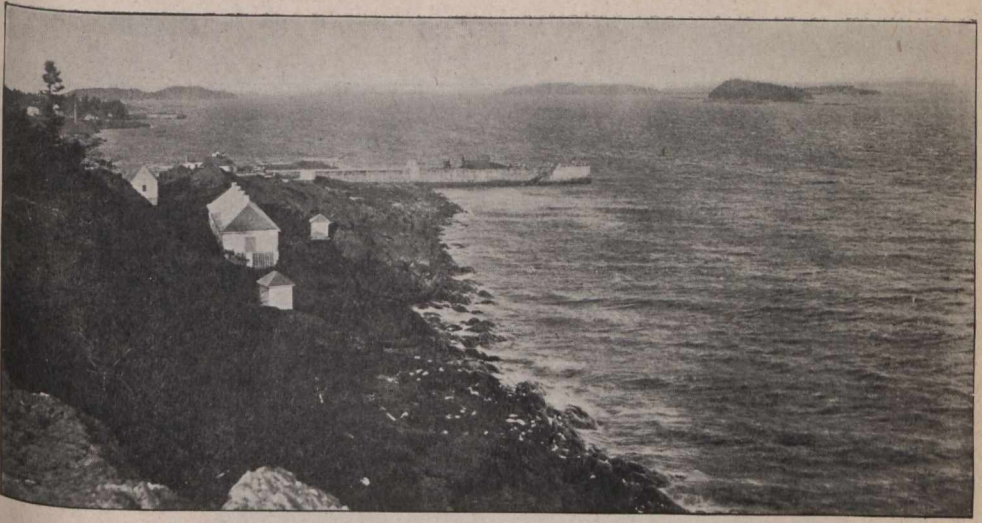
Le vieux monument de la Grosse-Ile, à la mémoire des victimes de 1847.



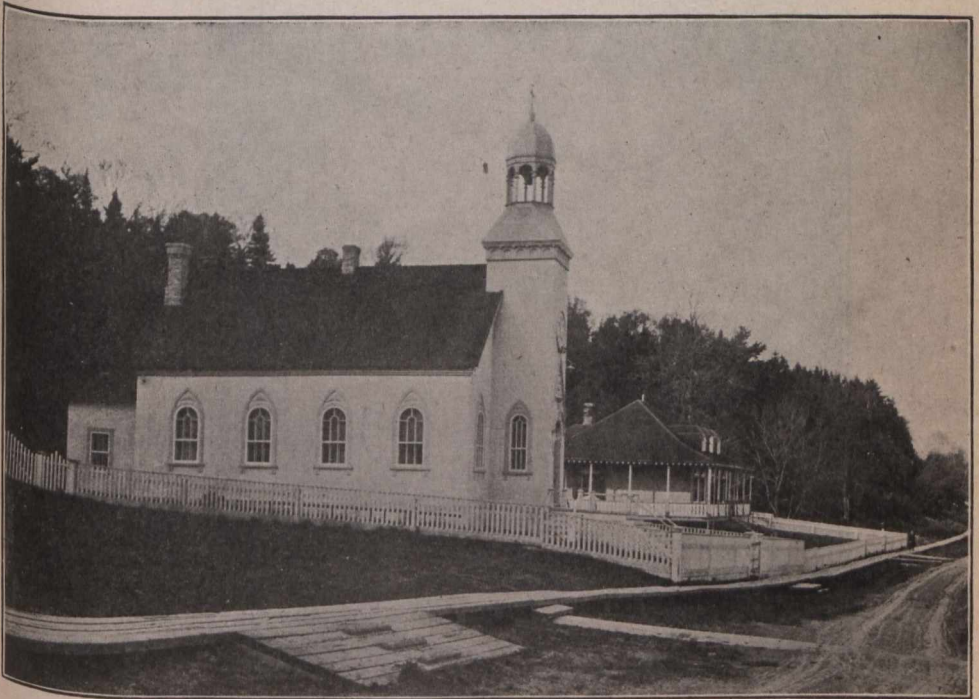
Le vieux cimetière à la Grosse-Ile où reposent les victimes de 1847.



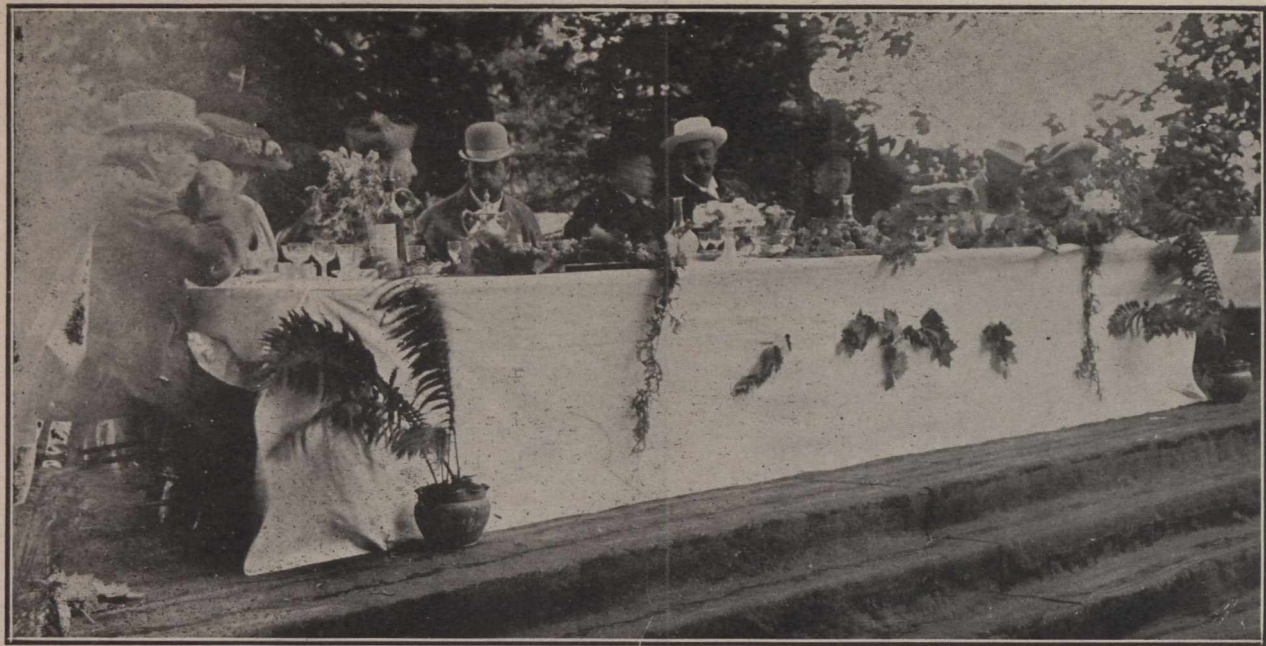
Les batiments de la Quarantaine à la Grosse-Ile.



Le quai de la Quarantaine à la Grosse-Ile.



L'église catholique et le presbytère, à la Grosse-Ile.



SOUVENIR DU TROISIEME CENTENAIRE.—Diner offert au Pr'nce de Galles, par les Messieurs du Séminaire de Québec, à leur maison de St-Joachim. La table est mise sous les arbres.

Le passé

*Au givre du balcon se glace l'or du soir.
Ils sont partis. Le ciel s'éteint dans les miroirs...
Ils sont partis. Le soir aimé des souvenirs
Efface à mon regard le froid contour des choses.
Me voilà seul enfin, libre en ma chambre close
D'écouter mon cœur battre au milieu du silence.
A mon intime appel voudra-t-il revenir
Ce fantôme exilé des jours de mon enfance ?*

*Je ne sais. Je suis là. Je laisse aller mes songes
Au gré du soir qui les prolonge.*

*Il veille autour de moi des meubles inconnus
Hostiles à mon cœur par leur âme étrangère,
Ne voilant de leur ombre aucune Ombre plus chère,
Et n'évoquant aucun de mes jours disparus.
Mais le soir qui m'entend efface autour de moi
Le décor d'aujourd'hui par celui d'autrefois.*

*Je revois la maison aux meubles familiers
Pleins de reflets témoins de mes jeux d'écoliers,
Cette maison paisible aux chambres agrandies
Du champêtre horizon de leurs tapisseries :
Vendanges, bergeries où la mort a passé,
Et ces pâles moissons que le temps a flétries.*

C'est la maison où j'ai laissé
 La lueur de mon âme éparse sur les choses,
 Et pas un objet n'y repose
 Dans son rayonnement discret
 Qui ne soit pour mon cœur un sépulcre secret.

Où suis-je ? Et suis-je là ? Je laisse aller mes songes,
 Les laisse aller au gré du soir qui les prolonge. . .

Vous pour qui j'ai quitté toute ma vie d'enfant,
 Vous, objets inconnus d'une maison nouvelle,
 Ne soyez pas fâchés de surprendre souvent
 Que mon âme s'envole et retourne chez elle.

Quand j'aurai parmi vous longtemps rêvé, souffert,
 Quand je pourrai compter dans mes futurs hivers
 Les souvenirs passés qu'éveilleront vos formes,
 Quand vous serez pour moi le cimetière où dorment
 Les restes froids d'un court bonheur,
 Quand vous saurez le poids de ma tête lassée,
 Vous serez tous gravés aussi fort dans mon cœur
 Que les chers vieux objets de la maison laissée,
 De la vieille demeure où je ne suis plus rien
 Qu'un fantôme vivant parmi les choses mortes.

Mais j'ai compris ce soir que l'avenir m'emporte,
 Et c'est pourquoi je laisse aller mes songes
 Au gré du soir qui les prolonge,
 Au gré du passé qui revient,

Lorsque je puis encore pleurer mes jours anciens.

Marguerite Gillot.

A l'assaut des institutions Canadiennes-françaises

III

La conquête des diocèses. Ottawa, Burlington, Moncton.

Il semble admis que le prochain évêque d'Ottawa sera un canadien-français. Pourtant les plus rassurés ne sont pas encore sans éprouver quelque crainte, sans redouter les surprises de la dernière heure. Et, certes, s'il fallait croire les mille rumeurs que l'on se passe dans les milieux bien situés pour être renseignés, cette question pourrait encore avoir une solution bien différente de celle que l'on attend. Ceux qui, depuis des années, préparent la conquête de tous les diocèses situés en dehors de la province de Québec, ne se tiendront pour battus que le jour où tous les sièges vacants auront été remplis contre leurs désirs. Et c'est bien ce qui nous faisait dire, dans notre dernier article, que l'inaction dans laquelle se complaisaient les plus intéressés était téméraire et combien elle pouvait préparer d'amères déceptions.

Du reste, il est tellement clair que les réclamations, même les mieux fondées, ne comptent que si elles sont faites à temps, qu'il n'est plus temps de récriminer lorsque les coups sont faits, qu'avec plusieurs nous ne pouvions voir sans trembler la confiance sereine et inactive avec laquelle on envisageait une situation pourtant grosse de périls.

S'il s'agissait de conquêtes à faire, ce serait bien différent. Une défaite n'aurait plus la même signification. Mais quand il s'agit, comme dans le cas actuel, de conserver le terrain gagné, on ne peut plus se désintéresser des questions essentielles qui se posent, ni se montrer indifférent aux problèmes dont l'on peut et doit dicter la solution.

Lors d'un récent voyage dans la Nouvelle-Angleterre, nous avons entendu discuter ces questions, dans les groupes, avec un intérêt passionné. C'est que là-bas, pour avoir plus souffert, et pour être aux prises depuis 50 ans avec des assimilateurs déter-

minés, on comprend mieux la solidarité étroite qui devrait exister entre tous les groupes de la race, c'est que là-bas, on voit mieux le mouvement entrepris contre nous par toutes les hiérarchies anglaises du continent et que l'on redoute, comme si elle devait être celle de tous, la défaite sur un point stratégique. Aussi bien est-ce pour cela que tant de choses faites à l'opposé des intérêts nationaux, enrôlement dans les *Knights of Columbus*, engouement pour les sociétés de langue anglaise et neutres, sacrifices inutiles et honteux des droits constitutionnels les plus sacrés, c'est pour cela que toutes ces choses fort mal expliquées chez nous restent pour nos frères du dehors de profonds mystères.

On dira que ces braves gens ont tort de s'inquiéter autant de tout ce qui nous intéresse plus particulièrement. Mais tout le monde n'est plus de cet avis comme chez nous, on ne peut plus, sans se sentir mal à l'aise, écouter un orateur rappeler les termes de mépris dont on salua le départ des premiers émigrés vers la Nouvelle-Angleterre. Il y a cinquante ans, il y a plus, que tout cela est passé, et nous ne pouvons plus méconnaître cet amour de la race qui nous revient grandi par l'épreuve et ne craint pas au besoin de nous rappeler au sentiment de notre devoir national.

Et, d'ailleurs, nos frères émigrés peuvent nous parler avec d'autant plus de franchise qu'ils ne sont pas avec nous en dette de sympathie, et qu'ils peuvent en certains cas nous faire le sanglant reproche d'avoir pactisé avec leurs ennemis et de nous être faits les artisans de leurs défaites. On ne peut pas rendre, par exemple, toute la douleur indignée avec laquelle on se disait, il n'y a pas un mois, que le principal avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington n'était pas autre que le chapelain d'une grande société canadienne-française de Montréal ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis. Et si l'on n'a pas encore divulgué le nom de cet esprit "large et tolérant" c'est que l'on se demande encore s'il n'est pas préférable d'endurer en silence cette douleur que d'avouer publiquement la honte d'une pareille faiblesse. Et, certes, il n'est plus nécessaire de discuter quel rôle les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises peuvent jouer d'une frontière à l'autre quand les plus ardents à prêcher l'union des forces passent sous le manteau des mémoires qui ne sont en résumé que la reddition des forteresses péniblement construites et gardées par leurs frères.

Nous n'en disons pas plus sur ce point, par crainte de céder à la tentation de donner des noms.

Mais cet incident nous a fait penser que si l'on peut passer la frontière pour donner des évêques irlandais à des diocèses français, il pourrait bien se trouver au pays des gens qui feraient la même chose pour Ottawa. Et, à ce sujet, on a raconté je ne sais plus trop quelle histoire de requête signée par de hauts personnages politiques désireux de régler cette question comme ils ont réglé la question des écoles de l'Ouest et demandant tout simplement la division du diocèse d'Ottawa avec un évêque canadien-français à Hull et un archevêque irlandais à Ottawa. Ceux parmi les gens d'ordinaire renseignés à qui nous avons parlé de cela nous ont affirmé que cette requête était un mythe, un mauvais rêve, et nous les avons crus volontiers. Elle n'aurait plus alors que l'embarrassant défaut de faire parler d'elle.

Quoi qu'il arrive, les luttes plus ou moins actives qui se font en ce moment autour des diocèses d'Ottawa et de Burlington, tout comme sur cette grave question de la nomination d'un évêque acadien, auront eu cet excellent résultat d'en réveiller quelques-uns, de faire sortir de leur retraite quelques pages de statistiques soigneusement préparées. Religieux et laïques se sont mis à l'œuvre, les uns pour répondre à l'insidieux mémoire présenté au cardinal Merry del Val sur la nécessité de nommer un évêque anglais dans l'Ouest, les autres pour répondre à la honteuse supplique du Père O'Boyle sur l'université d'Ottawa, mais tous ont contribué, chacun de son côté, à rassembler des renseignements sous une forme aussi claire que précise et à montrer la vraie situation des catholiques canadiens-français et des catholiques de langue anglaise en ce pays.

Nous avons déjà publié quelques-uns de ces renseignements dans notre dernier article. En y revenant aujourd'hui nous voulons surtout compléter notre preuve en groupant mieux les chiffres, en les répétant même, de façon à permettre au lecteur de se faire une idée exacte de la situation. Pour arriver à ce résultat nous avons consulté les documents officiels, nous avons appelé à notre aide des comités de recherche, avec le résultat que nous pouvons présenter sous une forme concise une foule de renseignements distribués un peu partout et qu'on ne pouvait retrouver sans beaucoup de travail et de patience.

On lira donc avec intérêt les documents suivants que nous donnons dans leur première rédaction et dont la plupart sont inédits :

FAITS A NOTER SUR LES DIFFÉRENTES PROVINCES CIVILES DU
CANADA

1° *Province de Québec :*

Les diocèses de Montréal et de Québec ont, *chacun*, plus de catholiques que les 7 (sept) diocèses réunis de la Province d'Ontario ; et aussi plus que les 5 (cinq) diocèses réunis des Provinces Maritimes.

2° *Provinces Maritimes*, (c-à-d. la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.)

Dans ces provinces, les catholiques de langue française (presque tous Acadiens) sont encore sans un seul évêque de langue française : bien plus, tous les évêques de ces provinces, excepté Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, et Mgr McDonald, évêque de Charlottetown, sont Irlandais et passent pour être peu sympathiques aux Acadiens.

Or, les Acadiens sont en grande majorité dans le diocèse de Chatham ; et aujourd'hui ils forment presque la moitié de la population catholique dans les autres diocèses des Provinces Maritimes. Voici le tableau publié par le *Canada Ecclésiastique en 1908* (page 309) :

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (1)

| DIOCESES | EN 1881 | | | EN 1901 | | |
|----------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| | Langue française | Langue anglaise | Autres langues | Langue française | Langue anglaise | Autres langues |
| Halifax..... | 21,584 | 25,338 | 1,026 | 24,227 | 29,149 | 925 |
| Antigonish.... | 16,952 | 52,335 | 1,252 | 18,264 | 56,024 | 989 |
| Total..... | 38,536 | 77,673 | 2,278 | 42,491 | 85,173 | 1,914 |

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

| DIOCESES | EN 1881 | | | EN 1901 | | |
|--------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| | Langue française | Langue anglaise | Autres langues | Langue française | Langue anglaise | Autres langues |
| St-Jean..... | 22,744 | 35,992 | 709 | 27,871 | 29,629 | 802 |
| Chatham..... | 33,891 | 15,004 | 751 | 52,108 | 14,565 | 723 |
| Total..... | 56,635 | 50,996 | 1,460 | 79,979 | 44,194 | 1,525 |

(1) Canada Eccl. de 1908.

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD

| DIOCESE | EN 1881 | | | EN 1901 | | |
|----------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| | Langue française | Langue anglaise | Autres langues | Langue française | Langue anglaise | Autres langues |
| Charlottetown. | 14,524 | 36,141 | 303 | 19,191 | 31,797 | 270 |

STATISTIQUES DU DIOCESE D'OTTAWA

Premier évêque du diocèse d'Ottawa :—Mgr Guigues, O.M.I., élu évêque d'Ottawa en 1848, décédé en février 1874.

Deuxième évêque du diocèse d'Ottawa :—Mgr Duhamel, élu en septembre 1874 ; archevêque en 1886 ; décédé, 5 juin 1909.

1° *Accroissement de la population de 1851 à 1901, d'après les recensements officiels (1)*

| Année | Population catholique | Population cath. de langue française | Population cath. de langue anglaise | Population protestant |
|----------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 1851 | 38,936 | 15,246 | 23,690 | 48,699 |
| 1861 | 72,909 | 34,637 | 38,236 | 75,990 |
| 1871 | 96,548 | 56,474 | 40,074 | 85,623 |
| 1881 (2) | 127,933 | 82,264 | 45,669 | 101,781 |

2° *Diocèse d'Ottawa, après le démembrement de 1882 (3)*

| Année | Population catholique | Population cath. de langue française | Population cath. de langue anglaise | Population protestante |
|-------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| 1891 | 127,896 | 95,732 | 32,164 | 78,484 |
| 1901 | 157,515 | 124,936 | 32,539 | 88,564 |

(1) Les données suivantes de ces recensements, pour le 40 premières années, sont citées dans l'*Histoire du Diocèse d'Ottawa*, par le R. P. Alexis, O. M. C. (Tome I, pages 255, 489 et 609 ; Tome II, pages 92 et 352.)

(2) En 1882, démembrement du diocèse d'Ottawa par l'érection du Vicariat Apost. de Pontiac. Alors 33,878 catholiques du diocèse d'Ottawa (dont 13,941 de langue française et 19,937 de langue anglaise) passent au nouveau Vicariat.

(3) On le voit, dans le diocèse d'Ottawa, il y a cinquante ans, les catholiques de langue française étaient en minorité (15,246) ; les catholiques de langue anglaise, au contraire, étaient en majorité (23,690). En 1901 (50 ans plus tard), les catholiques de langue française sont la majorité (124,936) ; et ceux de langue anglaise ne sont plus qu'une minorité (32,399) à peine un cinquième de la population catholique.

3° *Augmentation de la population du diocèse d'Ottawa, de 1901 à 1909*

Dans ces 8 dernières années (c-à-d. de 1901 à 1909), d'après les rapports annuels des curés, les catholiques de langue anglaise restent à peu près stationnaires (comme durant la précédente décennie) ; mais ceux de langue française continuent de s'accroître comme auparavant ; si bien qu'aujourd'hui, en 1909, les catholiques de langue française forment amplement les quatre-cinquièmes de la population d'Ottawa.

Quelques-uns ont supposé que les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française sont à peu près égaux ; ils se trompent ; car, d'après le dernier rapport annuel des curés, le diocèse d'Ottawa, pour la partie située dans Ontario, compte 14,165 familles, dont 3,914 de langue anglaise et 10,251 de langue française.

4° *Clergé du diocèse d'Ottawa en 1909*

Clergé séculier :—125, dont 110 de langue française et 15 de langue anglaise.

Clergé régulier :—141, dont 126 de langue française et 15 de langue anglaise.

5° *Catholiques dans tout le Canada, d'après le recensement officiel de 1901*

Catholiques du Canada entier :—2,229,529, dont 1,666,667 de langue française, et 562,862 de langue anglaise et autres langues.

Donc au Canada, les trois-quarts des catholiques sont de langue française. L'autre quart est de langue anglaise et autres langues.

Les trois quarts de langue française ont 4 archevêques et 15 évêques. Le quart de langue anglaise (1) a 4 archevêques et 10 évêques.

(1) Il ne faut pas oublier que "ce quart de langue anglaise comprend tout près de 100,000 catholiques dont la langue n'est ni l'anglais ni le français."

AUTRES REMARQUES

1° *Catholiques du diocèse d'Ottawa, d'après les recensements de 1881 et 1901 :*

| | |
|---|---------|
| En 1901. | |
| Catholiques de langue anglaise (Irlandais, Ecosais, Anglais)... | 30,272 |
| Catholiques de langue française..... | 125,162 |
| Italiens, Polonais, Indiens..... | 1,252 |
| De 1881 à 1901. | |
| Augmentation des catholiques de langue anglaise..... | 3,305 |
| Augmentation des catholiques de langue française..... | 52,062 |

2° *Catholiques du diocèse de London (Ont.) d'après les recensements de 1881 et 1901 :*

| | |
|---|--------|
| En 1901. | |
| Catholiques de langue anglaise (Anglais, Ecosais, Irlandais) .. | 30,701 |
| Catholiques de langue française..... | 28,249 |
| De 1881 à 1901. | |
| Diminution des catholiques de langue anglaise..... | 5,801 |
| Augmentation des catholiques de langue française..... | 3,993 |

3° *Catholiques du diocèse du Sault Ste-Marie (Ont.) d'après le recensement de 1901—(diocèse érigé en septembre 1904) :*

| | |
|--------------------------------------|--------|
| En 1901. | |
| Catholiques de langue anglaise..... | 4,301 |
| Catholiques de langue française..... | 13,988 |

En 1904, catholiques d'après le recensement des curés et des missionnaires :

| | |
|--------------------------------------|--------|
| Catholiques de langue anglaise..... | 5,929 |
| Catholiques de langue française..... | 19,465 |

4° *Catholiques du diocèse d'Alexandria, (Ont.) :*

| | |
|---|--------|
| En 1881. | |
| De langue anglaise (Ecosais, Anglais, Irlandais)..... | 11,392 |
| De langue française..... | 8,377 |

| | |
|--------------------------|--------|
| En 1901. | |
| De langue anglaise..... | 9,200 |
| De langue française..... | 14,223 |

De 1881 à 1901, catholiques (sur le même territoire) :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Diminution de langue anglaise..... | 2,192 |
| Augmentation de langue française..... | 5,845 |

Ce qui précède suffira, croyons-nous, pour fixer les esprits sérieux sur cette question des races dans l'Eglise canadienne. Quelques chiffres peuvent, à cause d'un nouveau classement, varier de ceux que nous avons donnés le mois dernier. La différence que l'on pourrait trouver entre certains totaux n'est pas, du reste, considérable. Elle confirme plutôt le fait démontré cent fois de l'immense supériorité en nombre des

catholiques canadiens-français sur les catholiques de toute autre origine, soit 1,666,667 canadiens-français sur une population catholique totale de 2,229,529.

Et on nous permettra bien de signaler en passant le fait que les plus ardents défenseurs des prérogatives anglaises n'ont jamais songé à donner, de leur côté, les chiffres de population sur lesquels ils basaient leurs prétentions. Ou, quand ils ont essayé de le faire, ils ont invariablement compté comme irlandais ou éléments de langue anglaise tous les groupes, polonais, allemands, italiens, etc., établis dans le pays. On avouera que c'était escompter un peu trop à l'avance les effets d'une assimilation qui est encore loin d'être faite ou qui, si elle se faisait, pourrait bien ne pas être ce que certains pensent. Il est, du reste, connu que dans l'Ouest les catholiques d'autres nationalités s'affirment carrément comme déterminés à exercer leur influence d'accord avec les Canadiens-français.

Voilà, certes, des circonstances avec lesquelles il faudra compter. Et même si l'on nous assure que le Délégué Apostolique a déclaré qu'il n'y avait pas d'avenir pour la langue française en dehors de la province de Québec, que même dans tout le pays l'avenir appartenait à la langue anglaise, on peut encore croire que le temps est encore capable de modifier les plus audacieux calculs. On a vu ce qui est arrivé pour le diocèse d'Ottawa ; on a vu aussi le mouvement rétrograde de la population catholique de langue anglaise dans les centres mêmes où germent pourtant de formidables ambitions. En fin de compte, il faudra toujours céder devant la brutale éloquence des faits. Et c'est bien ce qui permet de saisir la pointe de fine ironie avec laquelle un religieux rappelait les commencements du diocèse d'Ottawa :

✱ Lorsque vers le milieu du siècle dernier, disait-il, la ✱
 ✱ province d'Ontario prit, grâce à l'immigration anglo- ✱
 ✱ saxonne, les merveilleux développements qui l'ont placée ✱
 ✱ à la tête des provinces de la Puissance, l'on pensa un ✱
 ✱ instant que l'avenir du catholicisme y serait lié aux des- ✱
 ✱ tinées des fils d'Irlande. Et cette opinion était fondée ✱
 ✱ sur des faits, puisque, de 1830 à 1860, plus de deux cent ✱
 ✱ mille catholiques de cette nationalité s'y établirent. Mais ✱
 ✱ le sort a voulu que, depuis, le mouvement qui poussait les ✱
 ✱ émigrants sur nos plages ait presque complètement cessé. ✱
 ✱ Des jours meilleurs ont lui pour la malheureuse Irlande. ✱
 ✱ et le peuple martyr se rattache au sol chéri de la patrie. (1) ✱

(1) *L'Eglise catholique au Canada*. Le Rév. P. Alexis, Capucin.—Précis historique et statistique publié à l'occasion du premier Concile Plénier. Québec, Imprimerie de *L'Action Sociale*, 1909, p. 25.

On ne pouvait plus délicatement dire aux gens que " comme on fait son lit, on se couche " et que pour avoir des droits, il ne suffit pas d'être ambitieux ou de pouvoir compter sur de puissantes sympathies.

Ce qui est vrai pour les provinces de Québec et d'Ontario ne l'est pas moins pour les provinces de l'Ouest. Et nous le prouvons par une partie de la réponse assez vive qui a été faite au fameux mémoire sur la nécessité de nommer un évêque anglais dans l'Ouest. (1) Voici une page qu'on fera bien de retenir :

Une dernière remarque, qui n'est pas, certes, la moins importante : " It is almost incredible to say that from the Atlantic to the Pacific in Northern Canada, there is not one Bishop of English-speaking nationality." Ce sont les paroles mêmes des Irlandais : " Le fait est presque incroyable, mais il n'en est pas moins vrai, le Canada du Nord ne compte pas un seul évêque de nationalité anglaise." Ces paroles pourraient facilement tromper des personnes peu familières avec notre situation géographique et nos affaires canadiennes.

a) Au Canada, les catholiques de langue anglaise, qui sont comparativement peu nombreux et presque tous irlandais d'origine, se plaignent de n'avoir pas assez d'évêques de leur nationalité. Cette plainte des Irlandais ne saurait évidemment regarder tout le Canada. Et, en effet, les Irlandais n'ont-ils pas des évêques de leur nationalité à Toronto, à Hamilton, à London, à Peterboro et au Sault-Ste-Marie, dans la province d'Ontario ? Et encore, à Halifax, à St-Jean et à Chatham, dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ? Et les évêques d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse ; de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard ; et d'Alexandria, Ontario, quoique d'origine écossaise, ne sont-ils pas des prélats de langue anglaise ? Et même l'archevêque de Kingston, malgré son nom français, n'est-il pas plutôt anglais de langue et d'éducation ?

b) Et si c'était ici le lieu de mentionner le fait, nous pourrions ajouter que les évêques, v. gr. d'Alexandria, du Sault-Ste-Marie, de Chatham et de St-Jean ne cachent guère, paraît-il, leur antipathie à l'égard de leurs fidèles de langue française : reproche qui, croyons-nous, n'a jamais été fait aux évêques français ou canadiens-français vis-à-vis de leurs diocésains de langue anglaise.

c) La plainte des Irlandais, restreinte au Nord-Ouest (c-à-d. à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba), s'expliquerait et ne serait pas reprehensible en soi : ce serait seulement l'expression peu délicate d'un louable désir de leur part. Mais, loin de se regarder eux-mêmes comme responsables, au moins en grande partie, de cet état de choses (puisqu'ils ne fournissent aucune vocation

(1) Nous comptons pouvoir publier dans un prochain numéro cette réponse tout entière.

au sacerdoce), les Irlandais rejettent la faute sur le clergé français ou canadien-français, qui pourtant déploie le plus grand zèle pour provoquer des vocations irlandaises et former des sujets irlandais au sacerdoce et à la vie religieuse.

d) Il est un autre aspect de la question que nos bons Irlandais perdent de vue. Ils ne sont pas seulement de date récente dans le Nord-Ouest et n'y forment encore qu'une assez faible minorité : mais ils y vivent dispersés et manquent pour ainsi dire d'organisation paroissiale et des autres ressources et institutions nécessaires à l'entretien et au développement de la vie catholique.

Prenons le diocèse de St-Boniface comme exemple :

Les Irlandais de Winnipeg demandent *maintenant*, à cor et à cri, un évêque irlandais, coadjuteur ou auxiliaire de l'archevêque de St-Boniface, et résidant à Winnipeg, *en attendant mieux* ; et aussi un collège de langue anglaise, à Winnipeg. Déjà ils ne se gênent pas de le dire tout haut : leur but, c'est d'avoir, *et bientôt*, le siège archiépiscopal à Winnipeg, avec l'administration diocésaine, l'archevêché, la cathédrale, le séminaire et toutes les autres institutions : hôpitaux, refuges, etc., qu'il convient de grouper autour d'une cathédrale et d'un évêché. Et comme une raison, évidente selon eux, qu'il faut qu'il en soit ainsi, ils donnent comme un fait certain qu'ils sont plus de 7 mille *catholiques* de langue anglaise (entendez toujours : catholiques irlandais) dans Winnipeg et 20,000 dans tout le diocèse. Or, les catholiques de langue anglaise sont, tous bien comptés, 5,100 à Winnipeg ; et 6,085 dans tout le reste du diocèse ; c'est donc, pour tout le diocèse, une population irlandaise de 11,181 sur une population catholique totale de 78,000, sans compter plus de 40,000 Ruthènes du rite grec, qui viennent pour ainsi dire d'arriver et n'ont encore, avec un certain nombre de missions, qu'une seule paroisse proprement dite (St-Nicolas, à Winnipeg). Les Irlandais veulent avoir tout pour eux, spécialement à Winnipeg où ils ne sont pourtant que 5,100 sur une population catholique de 18,085.

Et ce n'est pas tout : car, pour ne pas parler de beaucoup d'autres choses qui manquent à Winnipeg pour devenir le centre du diocèse, les Irlandais n'ont, dans tout le diocèse de St-Boniface que trois paroisses de langue anglaise (St-Mary's, l'Immaculée Conception et St-Edouard, à Winnipeg) avec 4 ou 5 paroisses mixtes, tant à Winnipeg que dans tout le reste du diocèse.

Les Irlandais catholiques, redisons-le, sont seulement 6,085 en dehors de Winnipeg ; et encore, sont-ils dispersés çà et là sur un vaste territoire sans organisation paroissiale et de plus sans communautés religieuses ni clergé de leur nationalité. Mais partout parlant la langue anglaise, ils cherchent à bénéficier de l'influence de MM. les Anglais, qui n'est pas une influence catholique, loin de là.

Les Canadiens-français, au contraire, outre qu'ils sont beaucoup plus anciens et plus nombreux dans le pays, forment, dans le diocèse, des groupes importants, y possèdent plus de 50 paroisses bien établies avec écoles et 60 couvents de religieuses enseignantes ; et ils se tiennent généralement éloignés des protestants. Les 220 prêtres du diocèse sont 80% de langue française. Nos commu-

nautés religieuses de femmes sont toutes françaises, excepté trois, peu nombreuses, dont une allemande, une polonaise et l'autre ruthène ; et de même nos 12 communautés d'hommes, sauf celle des RR. PP. Basiliens, ruthènes, et celle des Frères Maristes, de langue anglaise. Il faut ajouter encore que la plupart des prêtres canadiens-français parlent aussi l'anglais : de même, plusieurs de nos religieuses enseignantes. Et les RR. PP. Jésuites depuis 1885 ont toujours eu un cours commercial anglais dans leur collège de St-Boniface ; et ils y ont depuis quelques années organisé un cours classique anglais parallèlement à leur cours classique français. Mais les Irlandais de Winnipeg, qui sont en quelque sorte à la porte du collège de St-Boniface et n'ont que la Rivière-Rouge à traverser pour s'y rendre, n'en profitent guère. Cette année (1908-09), le collège de St-Boniface comptait 275 élèves, dont 23 irlandais seulement de Winnipeg ; jugez un peu ce que ferait un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, un collège que nos bons Irlandais voudraient voir établir là, sans même s'offrir à faire les frais pour l'achat d'un terrain et la construction d'un édifice convenable.

Malgré tout, les Irlandais continuent de dire qu'ils l'emporteront se disant appuyés de l'influence du délégué apostolique, Mgr Sbaretti.

En somme, les Canadiens-français, découvreurs, pionniers et, avec les RR. PP. Oblats (tous français ou canadiens-français), seuls évangélistes du Nord-Ouest, ont réussi à y établir non seulement le diocèse de St-Boniface il y a 58 ans, mais ensuite et successivement les diocèses de St-Albert et de Prince-Albert, et les Vicariats apostoliques d'Athabasca et de Mackenzie, sans parler encore des diocèses de Victoria et de New-Westminster, dans la Colombie-Anglaise.

Notre clergé, nous l'avons dit, presque tout d'origine française, fait tout en son pouvoir pour aider les immigrants catholiques des différentes nationalités, les Irlandais aussi bien que les autres, Allemands, Polonais, ou Ruthènes, à se pourvoir d'un clergé et d'institutions conformes à leur génie national. En attendant, il leur prodigue, avec ses sympathies, les soins empressés de son ministère : et tous, Allemands, Polonais, etc., excepté les meneurs irlandais, sont satisfaits et se montrent reconnaissants en général. Tous avec le temps, espérons-le, s'organiseront catholiquement. Mais tout cela devra se faire en paix, sans agitation, surtout sans intrigues ni criaileries ni violence, en temps jugé opportun par les autorités ecclésiastiques.

Autrement, au lieu d'édifier, on démolira, en produisant partout autour de soi le scandale et la ruine.

Que pourrions-nous ajouter à tout ce qui précède, sinon inviter nos coréligionnaires de langue anglaise à présenter leur cause d'une façon aussi franche.

Nous n'avons d'eux jusqu'à présent qu'une couple de documents " secrets " où la vérité est fort maltraitée. Nous ne tenons pas compte, naturellement, d'une multitude d'archives

de journaux reposant sur des affirmations gratuites et ne trahissant tout au plus qu'une immense soif de domination. On admettra que ce n'est pas suffisant pour établir une thèse comme celle qu'ils font mine de soutenir.

Qu'ils invoquent certaines théories ou certains espoirs sur l'évolution des races au Canada, qu'ils comptent, pour arriver à leurs fins, sur la tournure d'esprit spéciale à nos gouvernants ou sur les opinions personnelles, faciles à modifier, de quelques-uns de nos supérieurs ecclésiastiques, tout cela montre qu'ils sont passés maître dans l'art de défendre bien une mauvaise cause, mais cela ne montre pas autre chose. Pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Eglise en ce pays, les menées des anglicans, les déclamations hardies du *Church Extension and Register*, les lamentations déloyales du Père O'Boyle ou du "grand inconnu" qui a dénoncé l'influence des catholiques Canadiens-français dans l'Ouest, ne font que rendre plus pénible la tâche qu'ils imposent à la majorité catholique du pays de se défendre, et de dévoiler des misères qui auraient dû rester secrètes.

D'autre part, la situation actuelle a cela de consolant qu'elle attire l'attention sur le fait que le rôle des races dans l'Eglise est déterminé par d'autres causes que la raison du plus fort ou du plus habile à réclamer. Et c'est bien le temps de rappeler ici ce que disait, à ce sujet, il y a une vingtaine d'années un des membres les plus distingués de l'ordre des Dominicains :

✻ Si l'histoire nous pose les termes d'un problème social, ✻
 ✻ la solution à son tour éclaire l'histoire, l'histoire de l'Eglise ✻
 ✻ surtout. ✻
 ✻ L'histoire de l'Eglise n'a-t-elle pas intérêt à préciser de ✻
 ✻ plus en plus, sous quel rapport et dans quelle mesure, les ✻
 ✻ différentes constitutions sociales et les tempéraments qui ✻
 ✻ en résultent sont aptes à servir les œuvres de l'Eglise ? ✻
 ✻ Il y a bien des motifs—et de très pratiques, de très ✻
 ✻ actuels,—pour que nous cherchions à classer scientifiquement ✻
 ✻ les instruments de l'ordre social naturel, que la Providence ✻
 ✻ adapté à la fin de l'Eglise. (1) ✻

Et ceci était dit au sujet du rôle des Irlandais et des Anglo-Saxons dans l'Eglise. Sans doute les Anglo-Saxons, dans le problème qui nous occupe, ne sont plus en cause, mais ce qui l'est encore, c'est cet esprit particulier des Irlandais qui jusque dans leurs saints s'est trahi dès les premiers siècles par l'instabilité de leurs œuvres. C'est encore le même religieux qui disait :

(1) Saint Boniface et les missions de la Germanie au VIIIe siècle. Fr. M. B. Schwalm, des Frères Prêcheurs. La Science Sociale, Paris, janvier 1890, p. 49.

❀ Tel que l'histoire le constate, d'une manière générale, ❀
 ❀ ni la sainteté ni les connaissances théologiques n'ont fait ❀
 ❀ de saint Gall, de saint Kilian, d'aucun missionnaire irlandais, ❀
 ❀ de véritables organisateurs. Déjà le rapide tableau ❀
 ❀ de leur œuvre a pu nous le persuader. Elle méritait vrai- ❀
 ❀ ment d'être jugée comme il suit par le cardinal Hergen- ❀
 ❀ roether : " Essais isolés, inconsistants, auxquels manquait ❀
 ❀ l'unité de direction et une base solide. (1) ❀

Il ne s'agirait plus alors que de rechercher chez nos adversaires hiberniens comment ils cèdent toujours à cet atavisme qui les suit à travers les siècles et en fait sous tous les cieux les désorganisateur-nés des œuvres qu'ils défendent. Il faudrait voir si, même en leur tenant compte des efforts parfois héroïques qu'ils ont faits pour le bien, ils ne sont pas toujours ce que Montalambert appelait le "sauvageon celtique". (2)

C'est peut-être de là que nous viendra la solution du problème. Nous essaierons de le démontrer dans un prochain article.

J. L. K.-Laflamme

(1) *Hist. de l'Eglise*, 2e ép., ch. I, § 26, p. 652.

(2) *Moines d'Occident*.

En terre franco-américaine

M. Omer Héroux à Woonsocket, R. I.

A la demande que nous lui faisons de faire part aux lecteurs de la REVUE de ses impressions remportées d'un récent voyage dans la Nouvelle-Angleterre, M. Omer Héroux a eu l'amabilité de répondre par la lettre suivante. C'est à vrai dire l'article même que nous lui demandions, et si le ton épistolaire qu'il a choisi pour son article a pu lui donner plus de liberté d'allure, nous n'avons, en somme, qu'à nous en féliciter et à le remercier d'avoir donné à sa causerie ce caractère d'intimité affectueuse qui lui donne tant de charme.

Nos amis de là-bas liront avec plaisir, nous le savons, ce coup d'œil jeté sur leur situation par un observateur délicat autant que sympathique; les paroles d'encouragement qu'il leur adresse, et surtout cette offre de relations plus intimes entre nos deux groupes qu'il leur suggère leur rendront plus léger le fardeau qu'ils portent de Puis un demi-siècle pour l'honneur de leur race et de leur foi.—LA DIRECTION.

Vous n'ignorez point, cher ami, quels souvenirs très vifs —et très doux—je garde de cette course rapide en terre franco-américaine, où—j'ai presque honte de le confesser—je mettais le pied pour la première fois.

Mais, pour les dire et les classer avec quelque ordre, pour en déduire des conclusions d'une certaine valeur, il faudrait des loisirs que je n'ai malheureusement pas.

Du reste, en une matière aussi complexe, je ne me reconnaîtrais point le droit, il me paraîtrait extrêmement osé de fonder sur des observations relativement peu nombreuses, une conclusion d'ordre général.

Mais je sais bien que rarement j'éprouvai plus vive émotion que le soir où, dans le soubassement de votre belle église de Woonsocket, j'entendis un millier de voix, jeunes et vieilles, douces et robustes, chanter l'*O ! Canada, terre de nos aïeux*. Le spectacle était inoubliable; il remuait au fond de nos cœurs les sentiments les plus chers et je ne suis pas sûr qu'il n'ait amené à bien des paupières, et peut-être aux miennes, des larmes toutes prêtes à jaillir. Songez que parmi ceux qui chantaient ainsi la gloire de notre Canada, beaucoup sont nés sur le sol américain et ne connaissent de notre pays que la légende recueillie au foyer ou dans les livres, que tous—ou presque tous—ont définitivement fixé leur tente sur cette terre du Rhode-Island où, plus profondément peut-être que nulle part ailleurs, vivent et le souvenir, et l'influence des vieux Puritains. Songez encore que nous étions au cœur même de la civilisation anglo-américaine, à des centaines de lieues de Québec et de Montréal....

Sous les accents magnifiques et passionnés d'O! *Canada*, l'on sentait autre chose qu'un pieux souvenir, qu'un sentimental hommage à la "terre des aïeux" : la volonté très nette d'un groupe d'hommes qui, fidèles à leurs devoirs nouveaux, pleinement dévoués au pays qui les accueille et les protège, restent fidèles aussi à tout ce qui fait l'essentiel de leur personnalité ethnique, à tout ce qui chez eux perpétue l'âme des aïeux.

Cette fidélité consciente au double idéal national et religieux, cette volonté de garder intactes les grandes traditions de la race, il était impossible de ne point les sentir, sous des formes diverses, dans tous les groupes que j'ai fréquentés.

Cela est infiniment doux et très beau. Mais cette douceur et cette beauté prennent un reflet tragique, si l'on songe à la conjuration d'éléments hostiles auxquels doivent forcément se heurter nos amis de là-bas, à tous les obstacles que jettent sous leurs pas l'histoire et les circonstances.

Certes, ils ont à redouter l'ennemi qui les combat ouvertement et dans la lumière du plein jour ; mais je crains moins ces luttes que l'ensemble des causes qui, sans tapage et sans éclat, par une multitude d'actions presque insensibles, risquent de les déformer, tendent à briser en eux quelque chose des façons d'être et de sentir traditionnelles. La grande lutte, la lutte ouverte a des avantages qui ne sont point méprisables. Si elle entraîne trop souvent des échecs ou des défaillances, elle développe, elle exalte nos puissances de combat, elle fait monter à la surface le meilleur de nous-mêmes. Nos amis de là-bas manifestent une fierté de race, un souci et une intelligence des intérêts nationaux que la paix de ces dernières années a trop souvent engourdis chez nous. Au fond, ils ne savent pas trop mauvais gré à certains adversaires de leur avoir fait un peu vivement sentir la pointe du fer. Ils leur doivent d'avoir mieux compris qu'une éternelle vigilance n'est pas seulement le prix de la liberté, qu'elle reste encore et toujours le tribut glorieux par quoi se solde l'existence des races.

Non ! mon cher ami, pas plus là-bas que chez nous, la lutte ouverte ne m'apparaît comme le gros danger de l'heure présente. Mais l'on ne peut se dissimuler l'énorme force de compression, la puissance de pénétration des masses hétérogènes qui constituent les neuf-dixièmes de la population américaine. Pour conserver leur langue, par exemple, pour ne point user partout et toujours de ces vocables saxons qu'ils ont cons-

tamment dans l'oreille et sous les yeux, qu'il leur faut connaître et souvent employer, nos amis de là-bas ont besoin d'un effort constant, d'une volonté toujours en éveil. L'anglais les entoure et les presse ; ils le respirent avec l'air ambiant. Dans la rue, à l'usine, au bureau, à l'église parfois, dans les réunions publiques presque toujours, c'est lui qui tient le haut du pavé. Et la résistance est d'autant plus difficile que nombre des émigrants n'ont apporté là-bas qu'une instruction rudimentaire, qu'ils ignoraient tout du langage technique qu'il leur faut maintenant employer.

Mais si le danger est grand, plus grand encore est le mérite de ceux qui luttent et souvent triomphent. Mon expérience de Woonsocket est celle de tous les conférenciers de langue française. On répétait volontiers, voici un quart de siècle, que vingt-cinq ans ne passeraient point sans emporter les derniers vestiges du français et que notre langue ne serait bientôt plus, dans la Nouvelle Angleterre, qu'une curiosité archéologique. Or, l'on ne trouve point, dans la province de Québec, d'auditoire plus averti, plus prompt à souligner les moindres nuances de la pensée, que celui que j'ai moi-même rencontré à Woonsocket et que j'aurais pu tout aussi bien trouver à Lowell, à Manchester, et dans combien d'autres villes.

A Paris, j'ai vu de jeunes Franco-Américaines, élevées aux Etats-Unis, dont les mères étaient nées là-bas et qui parlaient un français plus pur que plusieurs de nos jeunes compatriotes de Québec et de Montréal. Sans doute, il faut enrégistrer des défaillances. Certains des nôtres, perdus dans un milieu étranger, privés d'écoles où l'on pût enseigner leur langue, ne l'entendant même point à l'église, en ont oublié les accents. Mais je trouve extraordinaire, et c'est un formidable démenti à tous les prophètes de malheur, que par centaines de milliers les Franco-Américains aient gardé intact notre vieil idiome. Je trouve extrêmement touchant que certains d'entre eux, tel notre ami Favreau, secrétaire de la Société Historique franco-américaine, aient appris le français à l'âge d'homme et que l'on s'efforce aujourd'hui de retracer les individus ou les petits groupes isolés pour les rattacher aux centres les plus actifs, pour leur insuffler une vie nouvelle. Je connais peu de choses aussi belles que cette fidélité persistante, et si complètement désintéressée, à un haut idéal.

Sans doute, au fur et à mesure que disparaîtront les anciens, ceux qui naquirent au Canada, l'action du milieu anglo-américain risquera de se faire plus conquérante, plus domi-

natrice, mais des facteurs nouveaux tendent et de plus en plus tendront à renforcer l'effort des "patriotes." Au début de l'émigration, il a pu sembler à plusieurs, qui ne regardaient que d'un œil superficiel et peu averti, que l'usage de l'anglais emportait une sorte de supériorité politique et sociale, que l'emploi du français infligeait au contraire une marque d'infériorité. La richesse, le pouvoir politique, presque toutes les influences étaient aux mains des anglophones.

Les circonstances sont changées. Les émigrants sont entrés dans la grande route des honneurs et du succès. Dans le Rhode Island même, c'est un fils de notre province qui occupe le sommet de la hiérarchie politique, ailleurs les Franco-Américains siègent dans les parlements, un peu partout, ils ont acquis le succès matériel. Ils commencent à se tailler, dans le domaine proprement intellectuel, une place fort honorable. Tout cela grandit aux yeux des étrangers, aux yeux mêmes de leurs compatriotes, plus pauvres ou moins instruits, le prestige de la race et de leur langue. La haute société américaine se met en même temps à l'étude du français, et cela dit aux plus naïfs que la conservation de notre parler propre n'est plus seulement un devoir de race, un rite sentimental ; ils y voient le moyen de conquérir une supériorité vivement enviée de ceux-là mêmes qui tiennent, sous leurs plus hautes formes, le pouvoir et l'argent. La défense de notre idiome se trouve par là encore aidée et fortifiée.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher ami, par quels liens cette campagne se rattache à la défense catholique. Vous n'avez pas de mérite plus grand que d'avoir montré l'intime et nécessaire connexion de nos intérêts religieux et nationaux et prouvé, par le raisonnement et les faits, que la langue et la foi se servent mutuellement d'appui. C'est l'une des fortes leçons que nous pouvons tirer de l'expérience franco-américaine et que l'on pourrait méditer à la fois dans l'Ontario, les Provinces Maritimes et l'Ouest.

Il en est d'autres encore que je n'ai guère le temps de signaler, que vous connaissez très bien, mais qui, je le crains, sont fort ignorées de la masse de nos compatriotes. En fait, depuis vingt-cinq ou trente ans, nous avons trop perdu de vue nos frères d'outre-quarante-cinquième, nous ignorons presque tout de leurs efforts et de leurs luttes. La chose est regrettable, elle ne nous fait point honneur et je serais surpris qu'elle n'eût pas blessé les Franco-Américains. Ils souffrent aussi de ce que certains des nôtres qui ont reçu chez eux l'accueil enthousiaste

et fraternel qu'ils réservent à tous ceux qui leur apportent une pensée canadienne, aient trop souvent paru ne s'en point souvenir, le foyer retrouvé.

Si Dieu me prête vie, mon cher Laflamme, je n'augmenterai pas l'effectif de cette troupe aussi ingrate qu'oublieuse. J'essaierai de faire connaître quelques-unes des choses magnifiques, et si grosses d'espérance, que j'ai vues là-bas.

Mais l'important serait de fortifier et de développer l'œuvre qui est l'objectif principal de votre revue, d'amener à se mieux connaître, à se fréquenter plus intimement les hommes d'origine française, qu'ils habitent de l'un ou de l'autre côté de la frontière. Nous y gagnerions de nous estimer plus, de mieux savoir où porter notre effort commun, de lui donner une efficacité plus grande et nous pourrions tirer de nos luttes, de nos victoires et même de nos échecs respectifs, d'utiles leçons. Car, si différentes que les fassent des obligations politiques que personne ne songe à contester ou à affaiblir, nos situations se rapprochent et se ressemblent sur plus d'un point. Nous avons l'impérieuse obligation et le droit strict, quelque drapeau qui nous abrite, de garder et de défendre le même idéal, le patrimoine commun de nos traditions, de nos croyances et de notre langue.

Une bonne campagne de presse, appuyée de conférences bien faites et sagement organisées, nous apprendrait dans quelle mesure nous avons, les uns et les autres, accompli ce devoir ; elle nous dirait quelle tactique assura nos victoires et sur quels obstacles vint se briser notre effort. Il me semble que l'on ne saurait exagérer la portée de pareilles relations.

Les journalistes et les conférenciers de là-bas nous diraient par exemple comment et pourquoi ils ont engagé la bataille contre les sociétés neutres et anglophones qui sont en train de submerger la province de Québec ; et ce récit, si j'en crois les articles que vous fîtes jadis dans la *Tribune*, ne manquerait point d'intérêt, ni de valeur éducative. Ils nous raconteraient encore l'effort magnifique qui, depuis quarante ans, a fait surgir du sol américain tant d'églises, d'écoles et de sociétés où l'on parle français. Ils nous permettraient, par l'exposé des obstacles auxquels se heurta le travail des nôtres, d'en mieux apprécier la valeur et les résultats. Ils nous montreraient comment, à l'heure actuelle, des hommes dont le nom est malheureusement à demi ignoré au Canada, s'efforcent avec une admirable énergie, non seulement de maintenir chez les nôtres la langue et la foi, mais encore de vivifier les groupes ou les individus à demi perdus par l'isolement ; comment d'autres,

par l'étude de l'histoire des Etats-Unis, grandissent notre race aux yeux des Anglo-Américains, en leur montrant quelle place tient et a tenue dans cette histoire, l'élément français. Il nous diraient enfin, puisque nous serions en famille et qu'il importe avant tout de bien connaître le mal pour le guérir, à quoi sont dûs les échecs et les défections qu'il leur a fallu enregistrer. De tout cela jaillirait une leçon de sagesse et d'énergie où nous devrions largement trouver notre profit.

Et notre histoire pourrait ne pas manquer pour eux-mêmes d'une certaine éloquence. Elle leur apprendrait à la fois comment l'on gagne et comment l'on perd certaines batailles.

Et tous, nous tirerions de cet examen un sentiment plus net du conflit des races, de l'étendue et de la portée du problème qui se pose aujourd'hui devant les groupes français d'Amérique. Cela nous sortirait des banalités et des commérages de la grande presse, cela nous révélerait presque notre vie profonde et nous hausserait peut-être à la conception de devoirs nouveaux. Osons répéter que cette leçon de courage et d'énergie clairvoyance, les Canadiens-français de la province de Québec en ont peut-être plus besoin que leurs frères de là-bas.

L'objectif que vous vous êtes proposé, mon cher ami, et que je reprends après vous et tant d'autres, n'est pas irréalisable. Il exige seulement un peu de bonne volonté et d'énergie. Nous avons dans la presse d'aujourd'hui et dans celle qui naîtra demain, dans les sociétés déjà existantes et qui peuvent prendre l'initiative des conférences, tous les éléments du succès.

Du reste, c'est presque de l'histoire déjà que j'écris. Dès cet hiver, Rivard fera aux Etats-Unis une dizaine de conférences et je crois que cet automne même, la Société du Parler français donnera au grand public québécois le plaisir d'entendre l'un des Franco-Américains les plus distingués. C'est un début qui peut être, si nous le voulons, le prélude d'une magnifique campagne.

Me permettez-vous d'ajouter, comme témoignage de sympathie personnelle à ceux dont je fus particulièrement l'hôte là-bas, que l'Association Catholique de la Jeunesse franco-américaine a déjà prouvé qu'elle entrerait de tout cœur dans cette lutte pacifique et féconde.

Et mieux vaut travailler que de se répandre en lamentations pessimistes sur l'avenir des groupes français du Canada ou des Etats-Unis. Que les années prochaines nous réservent de rudes batailles et que, dans ce pays même, nous ayons subi de durs

échecs, il serait puéril de le nier. Nous faisons l'effet sur ce continent d'une barque perdue en plein océan. Mais au lendemain de la Cession, nos pères aussi ont vu de sombres jours et ceux-là faisaient aux sages, aux dévôts des "lois de l'histoire", l'effet d'illuminés et de rêveurs qui osaient croire à la survivance de cette poignée de Français perdus dans les neiges de l'Amérique. Voici trois-quarts de siècle à peine, quelques-uns des meilleurs parmi nous n'osaient presque rêver de plus haute ambition que de laisser sur le tombeau où périrait notre race, un nom français. Il y a vingt-cinq ans à peine, l'on prédisait votre disparition, ô Franco-Américains, et d'une extrémité à l'autre de nos deux pays, en dépit des prophètes de malheur et des "fatalités historiques", nous persistons à vivre et à grandir. Nous avons fait des pertes, mais plus de deux millions d'hommes encore font monter vers le ciel

La prière du Christ en syllabes de France.

Et c'est un spectacle qui peut consoler ceux qui, à l'encontre du Taciturne, ont besoin d'espérer pour entreprendre ou de réussir pour persévérer. C'est un spectacle aussi qui explique et justifie l'optimisme populaire, lequel risque trop facilement du reste de dégénérer en ruineuse et dangereuse apathie.

Mais quelque opinion que l'on se fasse de l'avenir, quelques craintes et quelques rêves que l'on entretienne, là n'est pas la question. Tout le passé, le sang même qui coule dans nos veines et la croix qui marque nos fronts, commandent notre vie. A l'ombre du drapeau étoilé ou de l'*Union Jack*, et quel que soit l'étendard qui demain symbolisera notre allégeance politique, nous devons contre tout—et malgré tous, s'il le faut—garder notre langue et notre foi. Là est le devoir, fort comme l'instinct et clair comme le soleil.

C'est pour l'avoir compris que nos pères nous ont fait ce que nous sommes. C'est en le comprenant, comme les braves gens que j'ai rencontrés là-bas, que nous ferons de l'avenir cette part que Dieu réserve à la collaboration des hommes.

Et cela vaudra peut-être que l'on dise de nous plus tard : Ils n'ont été ni des lâches ni des imbéciles. D'aucuns pourraient rêver de plus ambitieuses épitaphes ; celle-là suffira aux petits et aux humbles que nous sommes.

Omer Héroux.

Acadiens déportés à Boston, en 1755.--- (Un épisode du Grand Dérangement)

(*Suite*)

Pobomcoup, confondu généralement avec le Cap-Sable, datait du commencement de la colonie. La seigneurie relevait principalement de la famille des d'Entremont de Saint-Etienne de Latour, de bonne et authentique noblesse française, possédant ses terres sous le titre de baronnie, avec haute, moyenne et basse justice, et jouissant de tous autres droits et privilèges seigneuriaux.

Ces grands seigneurs vivaient de pêche et de commerce maritime, à côté de leurs tenanciers, en tout deux cents âmes environ.

Leurs échanges se faisaient principalement avec Boston, où ils étaient honorablement et favorablement connus. A cause de leur éloignement des autres établissements français, de leur haute situation personnelle et de l'estime où ils étaient tenus par les Anglais, tant d'Annapolis que de la Nouvelle-Angleterre, personne jusque là, n'avait songé à les molester. Eux-mêmes se croyaient à l'abri de toute entreprise. Ils avaient selon toute apparence, prêté au roi d'Angleterre le serment d'allégeance sans restriction, que l'on avait requis d'eux ; s'étaient conduits en loyaux sujets anglais durant l'invasion française de 1744, et tenaient de la main du gouverneur Mascarene un certificat officiel de civisme anglais. A toutes fins ils étaient en règle avec leur souverain, aussi bien qu'avec les autorités de Halifax.

Lawrence, son œuvre de destruction terminée du côté de la baie Française, tourna son attention vers le petit établissement du Cap-Sable. Au colonel Prebble, qui s'en retournait à Boston avec son régiment de volontaires, il remit, le 9 avril 1756, l'ordre militaire qui suit :

“ Il vous est par les présentes enjoint d'aller débarquer vos troupes au Cap-Sable, d'y saisir tous les habitants que vous pourrez et de les emmener avec vous à Boston. Quoiqu'il arrive, vous détruirez et incendierez les maisons des dits habitants, et enlèverez leurs mobiliers, effets et troupeaux de toutes sortes, que vous distribuerez à vos soldats pour les récompenser

de ce service. Tout ce que vous ne pourrez pas emporter vous le détruisez."

Prebble et ses officiers s'acquittèrent de leur besogne à la satisfaction de Lawrence. Etant tombés sur l'établissement de Pobomcoup pendant que la plupart des habitants se trouvaient au large, ils entassèrent dans leurs vaisseaux tout ce qu'ils y purent loger de butin, détruisirent le reste et incendièrent les maisons, jusqu'à quatre lieues du port. Entre autres exploits, ils contraignirent Joseph d'Entremont de les conduire où demeuraient ses enfants, et là, en présence de leur père, ils scalpèrent l'un d'eux, à la manière des sauvages. Prebble, cependant, ne put faire que soixante et douze prisonniers ; les autres habitants lui échappèrent, ou, plutôt, il leur échappa ; car, la première alerte passée, ceux qui n'avaient pas été pris s'armèrent et, tombant sur les soldats anglais qui retournaient à leurs vaisseaux avec leur butin et leurs prisonniers, en tuèrent un certain nombre.

A Boston, où ils furent emmenés, ils se trouvèrent la plupart en pays de connaissance, plusieurs, au milieu d'anciens amis. Qu'allait-on faire de ces prisonniers encombrants ?

Les laisser libres, leur accorder les droits du citoyen, comme le proposaient timidement des caboteurs et des capitaines dont ils avaient sauvé, aux uns leurs vaisseaux, aux autres la vie, en les arrachant, les premiers aux récifs du Cap-Sable, les seconds au tomahawk des sauvages, ils ne le pouvaient guère, à cause des autres déportés, et surtout par égard pour Lawrence, qui avait écrit privément au gouverneur Shirley de les expédier à la Caroline du Nord, dans le cas où il ne saurait qu'en faire, ou qu'il lui surviendrait à cause d'eux quelques difficultés, "*in case unforeseen difficulties should arise.*"

A la suite de délibérations assez orageuses, il fut décidé qu'ils seraient en effet expédiés à la Caroline du Nord. Thomas Hancock et compagnie, les armateurs que nous connaissons, furent chargés de ce soin. Ceux-ci eurent vite fait de trouver un vaisseau, l'une des goëlettes dans lesquelles ils avaient transporté les exilés de Grand-Pré, pour les y entasser.

Quand les soixante et douze prisonniers de Prebble montèrent à bord, et qu'ils virent dans quelle embarcation infecte on prétendait les emmener là-bas, au bout du monde, ils entrèrent en révolte et, malgré Hancock, l'équipage et les gardes, s'emparèrent des chaloupes et descendirent à terre. Ils avaient vécu toute leur vie à la manière des êtres humains ; ils mour-

raient, s'il le fallait, mais comme des hommes, comme des Français savent le faire. C'était leur dernier mot.

Les autorités, à qui Hancock alla rapporter l'incident et demander main-forte pour embarquer et maintenir les récalcitrants, ou la résiliation de son contrat, demeurèrent fort perplexes. Elles prirent quatorze jours pour délibérer, laissant, durant ce temps-là, les prisonniers à sa charge. Ceux-ci profitèrent du répit pour présenter au gouverneur un mémoire dans lequel, après lui avoir raconté tout l'odieux de l'acte de piraterie dont ils étaient les victimes, ils concluaient en insistant pour que l'ordre du gouverneur Lawrence à Prebble de les déporter à Boston, et non pas à la Caroline du Nord, fut exécuté à la lettre, ou qu'on les ramenât dans leur seigneurie de Pobomcoup.

Les quatorze jours écoulés, aucune résolution n'ayant encore été prise, Hancock, soit qu'il fut réellement touché du sort des d'Entremont, soit qu'il ne se souciât guère de transporter au loin des passagers aussi peu commodes, écrivit au gouverneur qu'il se tenait toujours prêt à remplir les conditions de son contrat, mais que, peut-être, valait-il mieux " que le gouvernement daignât avoir compassion de ces malheureux, ayant égard à leur situation, et leur permit de demeurer dans la province, ainsi qu'ils le demandaient dans leur pétition."

C'est à ce dernier parti que le gouverneur s'arrêta.

Ils furent, par l'ordre des deux chambres, distribués par petits groupes, à Plymouth à Gloucester et dans les villes maritimes situées entre ces deux endroits.

Entre temps, pour parer à de nouveaux ennuis de même nature, le gouvernement passa d'urgence une loi qui défendait à tout capitaine de vaisseau " d'avoir la présomption de débarquer aucun Français-Neutre sur le territoire du Massachusetts."

L'injustifiable agression dont ils avaient été l'objet avait exaspéré les Acadiens demeurés au Cap-Sable et, avec eux, leurs fidèles amis les Micmacs. De son côté Lawrence s'ingénia à les molester par tous les moyens en son pouvoir ; mais comme les miliciens de la Nouvelle-Angleterre, leur engagement terminé, s'en étaient retournés dans leurs plantations, il ne parvenait pas à déloger les Acadiens. Un détachement, qu'il envoya, en 1758, pour se saisir d'eux et terminer l'œuvre de Prebble, dut se contenter de pillages et d'incendies, les habitants, avertis par les sauvages, s'étant réfugiés dans la forêt, où ses sicaires n'osèrent pas les relancer. Mais l'existence intolérable qui leur était faite et la terreur que leur inspirait Law-

rence, leur firent tourner les regards du côté de Boston, dans l'espoir d'en obtenir quelque protection. Shirley, longtemps gouverneur de la baie du Massachusetts, avait exercé, en sa qualité de commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, une autorité considérable dans toutes les plantations et même à Halifax. Croyant que son successeur au gouvernement du Massachusetts, Thomas Pownall, jouissait des mêmes prérogatives, ils lui adressèrent, à l'automne de 1758, une pétition, où ils le conjuraient de les prendre sous sa protection et d'obtenir qu'on leur permit de demeurer au Cap-Sable et de vivre en paix dans leur seigneurie. Ils lui promettaient, en retour, de l'aimer et de l'honorer jusqu'à leur dernier soupir, et, en même temps, de faire "de bon cœur tout ce qu'on exigerait d'eux, en autant qu'il le leur serait possible ; de payer un tribut annuel à la province du Massachusetts, et de porter même, s'ils en étaient requis, les armes contre le roi de France." Ils ajoutaient que si, toutefois, permission leur était refusée de résider au Cap-Sable, on daignât les recevoir au Massachusetts, où ils s'engageaient à vivre la vie des autres prisonniers ; car tout leur était préférable aux Antilles françaises, dont le climat était mortel, et où Lawrence voulait les déporter. "S'il faut que nous partions d'ici, disaient-ils en terminant, nous le ferons pour obéir à Votre Eminence ; mais ce sera comme si nous abandonnions la vie."

Pownall était un homme aux vues larges et humaines. Le 4 décembre, lendemain du jour où Joseph Landry lui remit ce placet, il convoqua les membres de son Conseil pour prendre leur avis ; mais non pas avant d'avoir préalablement obtenu du général Amherst l'assurance qu'il ferait, s'il y avait lieu, transporter la petite colonie du Cap-Sable à Boston, aux frais de la Couronne.

Le Conseil refusa d'acquiescer à la prière de la pétition, quoique appuyée par le gouverneur ; mais ordonna d'en faire tenir une copie au gouverneur Lawrence.

Pownall, en transmettant cet arrêté à Lawrence, l'accompagne de cette observation : "Le cas de ces pauvres gens du Cap-Sable est assurément lamentable et digne de tout l'adoucissement qu'il est possible d'y apporter. Si la politique permet de leur venir de quelque façon que ce soit en aide, l'humanité le réclame à hauts cris."

Lawrence avait fait litière de tout sentiment d'humanité ; ce qu'il lui fallait, c'était ses victimes. Au printemps de 1759, celles-ci, épuisées par les rigueurs d'un long hiver, décimées

par la maladie, sans abri, couvertes de haillons, toute espérance humaine envolée, envoyèrent un messenger lui annoncer qu'elles se rendaient à discrétion, s'en remettant à sa merci. Le gouverneur les envoya quérir dans des pontons armés, qui ramenèrent à Halifax cent cinquante-deux hommes, femmes et enfants. Il les constitua prisonniers sur l'Île George, où ils demeurèrent jusqu'à l'automne, lorsque tous, jusqu'au dernier, furent transportés en Angleterre. Une lettre de Lawrence les y avait précédés, accompagnée du procès-verbal du Conseil tenu le 16 juillet, où ils étaient représentés, et dans la lettre et dans le procès-verbal, comme des brigands de la pire espèce et les plus dangereux ennemis du royaume. Cela leur valut d'être internés, à leur arrivée en Angleterre. Et cependant, ils avaient été des sujets anglais fidèles et irréprochables, jusqu'à la descente de Prebble dans leur village.

La situation des Acadiens de Boston, après l'arrivée des soixante et douze prisonniers de Prebble, avait semblé devoir s'améliorer. Les deux courants d'opinion que nous avons vus se former dans la bonne ville puritaine se divisèrent encore une fois : d'un côté, le peuple, compatissant de sa nature, penchait vers la clémence humaine ; de l'autre, les préposés à la religion, *clergymen* et pharisiens, prêchaient qu'il fallait pour honorer Dieu en finir avec la secte idolâtre des papistes.

On put croire un instant, mais un instant seulement, que les conseils d'humanité et de charité chrétienne prévaudraient auprès des autorités civiles. Cette illusion se produisit durant le cours du mois de mai, coïncidant avec le passage, à Boston, du colonel, devenu le général, Winslow.

Cet officier, autrefois si dur envers les Acadiens, avait présidé, à Grand-Pré, à leur embarquement à bord des transports de sa nation. Il les avait vus, après qu'ils furent tombés dans le guet-apens et eurent été mis dans l'impossibilité de faire aucune résistance, défiler vers les navires ancrés dans le port, les hommes, mornes et silencieux, les enfants chantant un cantique à la Vierge, pendant que les femmes, leurs mères, leurs filles, leurs sœurs, leurs fiancées, leurs épouses, se tenaient agenouillées le long de la route de douleur, pleurant toutes les larmes de leurs yeux, et ce spectacle avait fait sur son cœur de soldat loyal une impression profonde. Il les retrouvait, maintenant, dans son propre pays, dans sa ville natale, les victimes toujours innocentes et toujours résignées de la persécution, réduits à la dernière condition de misère et d'ignominie, outragés, flagellés publiquement, et son âme s'ouvrait à la compas-

sion. S'il y restait des préjugés, la haine en était disparue, pour faire place à un sentiment de pitié, presque de sympathie. Tout porte à croire qu'il s'interposa, à Boston, en faveur des exilés. En tous cas, il se brouilla tout à fait avec Lawrence, dont la cruauté le révoltait.

La loi du 20 avril avait frappé de stupeur les Acadiens. Dans leur détresse ils s'adressèrent à la Législature. Comme le moment était propice, leur cri fut entendu, et les membres de la Chambre des Représentants chargèrent un comité spécial de s'enquérir des faits et de proposer des adoucissements.

Dans son rapport, le comité recommanda, entre autres choses, qu'il leur fut procuré des logements, afin de permettre aux membres de chaque famille de vivre en commun, ce qui n'avait pas encore été fait, quoique l'ordre en eut été donné auparavant, et " qu'ils fussent traités avec bonté et humanité."

Il est vrai qu'il ne fut tenu aucun compte de ces deux dernières recommandations ; mais le gouvernement ne laissa pas que de prescrire aux commissaires des pauvres et aux *selectmen* de ne plus mettre, " jusqu'à nouvel ordre de la Cour," les enfants mineurs en servage ; d'essayer de leur trouver à tous de l'ouvrage, et, lorsque, malgré leur bonne volonté de travailler pour gagner leur vie, les Acadiens ne pourraient pas le faire, pour cause de maladie ou autrement, de ne pas les laisser mourir de faim, et de porter contre la province le compte de ce qu'ils leur auraient avancé.

En même temps, ne recevant aucune réponse satisfaisante, ni de Lawrence, ni du gouverneur Shirley, la Législature s'adressait directement à Londres pour le remboursement de ce que les prisonniers avaient, jusque là, coûté au Massachusetts. C'était, pour les pauvres exilés, du répit avec une lueur d'espoir dans le lointain.

Il fallait bien peu de chose pour faire changer le baromètre, à Boston, quand il s'agissait des *Neutrals*. Une mauvaise lettre de Lawrence y suffisait toujours. Cette fois-ci ce fut un incident d'une nature tout à fait imprévue qui fit éclater l'orage et prévaloir l'opinion du parti des persécuteurs.

Dans le premier convoi des déportés, parti de Grand-Pré, ainsi que nous l'avons vu, le 27 octobre de l'année précédente, quatre cents Acadiens avaient été dirigés sur Savannah, en Georgie, où ils étaient arrivés au commencement du mois de décembre. Comme il leur avait été dit, lors de leur embarquement, à Beaubassin, que leur déportation n'était que temporaire, et que, lorsque la paix serait assurée entre la France

et l'Angleterre, ils pourraient venir reprendre possession de leurs biens, ils résolurent, à tout événement, de remonter par petites étapes vers le nord, et de se rapprocher de l'Acadie, afin d'être prêts à réintégrer leurs biens aux premières nouvelles favorables.

Le gouverneur de la Georgie, qui ne demandait pas mieux que de les voir s'en aller, leur donna des passe-ports et leur facilita, en même temps, le moyen de se construire des embarcations dans lesquelles ils pourraient emmener avec eux leurs familles.

Il en partit au delà de trois cents, au mois de mars, sur la flotille qu'ils s'étaient construite durant l'hiver.

Longeant les côtes de la Georgie, des deux Carolines, de la Virginie, du Maryland, du Delaware, du New-Jersey, du Rhode-Island, l'avant-garde, une cinquantaine de personnes, peut-être davantage, parvint, sans donner l'éveil, jusqu'à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Apprenant leur retour, Lawrence les fit appréhender de nouveau et lancer, pour la deuxième fois, en exil. En même temps il donnait l'alarme de tous côtés, et requérait les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre d'arrêter les autres au passage

C'est ainsi qu'un parti de soixante et dix-huit Acadiens se virent barrer le chemin sur les côtes de New-York ; eurent leurs embarcations saisies et leurs passe-ports confisqués, par l'ordre du lieutenant-gouverneur Charles Hardy, et furent, ensuite, dispersés " dans les parties les plus reculées de la province," tandis que leurs enfants étaient brutalement distribués parmi les familles anglaises—moyen sûr, écrivait cyniquement le gouverneur de New-York aux Lords du Commerce, à Londres, " d'en faire de bons sujets britanniques."

Le reste de la caravane navale, quatre-vingt-dix-neuf personnes, embarquées sur sept chaloupes, furent pris, le 25 juin, au sud de Boston, à Sandwich, petit port, où ils s'étaient arrêtés, comme cela leur arrivait souvent, pour se procurer de l'eau et quelques provisions.

Munis de passe-ports en règle et se croyant à l'abri de tout coup de main, ils s'étaient attardés, à Sandwich, plus longtemps qu'ils n'avaient coutume de le faire ailleurs, afin de permettre à cinq d'entre eux de chercher leurs femmes, dont ils avaient été séparés lors de l'embarquement, et qui se trouvaient quelque part parmi les détenus du Massachusetts.

A l'exemple de son collègue de New-York, le gouverneur Phips, contre le droit des gens, leur enleva leurs passe-ports et

tous leurs papiers ; fit confisquer leurs embarcations, puis, après avoir rendu compte à Lawrence de son exploit, les fit disperser, chairs vivantes que l'on arrachait à des corps vivants, et dont on se partageait les lambeaux : vingt à Darmouth, cinq à Rochester, six à Dighton, cinq à Raynham, six à Norton, huit à Attleborough, huit à Freetown, douze à Taunton, cinq à Easton, douze à Rehoboth et sept à Swanzey.

Un souffle mauvais passa sur le Massachusetts, à ce moment-là, produisant dans les âmes puritaines l'effet que la vue et l'odeur du sang produisent chez les fauves. Après que les Acadiens de Sandwich eurent été dispersés dans la colonie, on fit une razzia dans la ville même de Boston, à la suite d'un arrêté qui décrétait d'en chasser tous les *Neutrals*. Un premier coup de filet en amena quatre-vingt-quatre, qui furent répartis, le 25 août : dix à Cambridge, cinq à Walpole, cinq à Topsfield, cinq à Middletown, cinq à Westfield, cinq à Sherburn, cinq à Littleton, cinq à Bedford, quatre à Tewsbury, huit à Brookfield, six à Southborough, six à Grafton, quatre à Bellingham, quatre à Acton, trois à Dunstable et quatre à Westboro.

En même temps, ceux qui avaient été internés dans les villes maritimes, les d'Entremont entre autres, furent, à la suite de requêtes pressantes adressées au gouvernement, relégués à l'intérieur de la province. C'est ainsi que quarante-neuf Acadiens détenus à Charlestown et à Marblehead (Salem) furent distribués : six à Natick, six à Medway, quatre à Holliston, quatre à Bellington, trois à Southborough, deux à Dunstable, quatre à Walpole, six à Dudley, quatre à Dracut, cinq à Shelburne et cinq à Nedfield.

Et il y en avait d'autres à Andover, à Amesbury, à Abington, à Beverley, à Bolton, à Barnstable, à Bellerica, à Boxford, à Boston, à Bratford, à Braintree, à Bridgewater, à Brooklyn, à Capean, à Concord, à Charleston, à Coolidges, à Chelmsford, à Dorchester, à Deuxborough, à Deedham, à Darkmouth, à Danforth, à Falmouth, à Framington, à Groton, à Gallisbury, à Halifax, à Hanover, à Hingman, à Haverhill, à Hopkertown, à Ipswick, à Kingston, à Lancaster, à Lincoln, à Lynn, à Lexington, à Leicester, à Marlborough, à Middleborough, à Mendon, à Marblehead, à Marshfield, à Milton, à Manchester, à Medfield, à Medford, à Mistick, à Malden, à Methuen, à Newton, à Newbury, à Nantucket, à Needham, à Oxford, à Pembroke, à Plymston, à Plymouth, à Reading, à Roxbury, à Rowley, à Stoughton, à Sandwich, à Salisbury, à Stoneham, à Sudbury, à Scituate, à Shrewsbury, à Sturbridge, à Sutton,

à Salem, à Stow, à Spencer, à Uxbridge, à Wenham, à Waltham, à Wilmington, à Woburn, à Weymouth, à Watertown, à Weston, à Worcester, à Waldan, à Wrentham, à Westford, et ailleurs.

Qu'on se représente la situation de ces malheureux et de ces malheureuses au milieu d'une population prévenue, ameutée contre eux ; dont ils ne comprenaient pas la langue ; qui les haïssait à cause de leur nationalité, et qui, comme font d'ailleurs, sans exception aucune, les fanatiques de toutes les religions, croyaient glorifier Dieu en accablant leurs frères de duretés, de calomnies, de mépris et d'injustices.

D'où provenait ce changement dans les dispositions des Bostonais vis-à-vis de leurs prisonniers ? De la guerre, sans doute, qui venait d'être déclarée (7 mai) entre l'Angleterre et la France, et dont les coups étaient portés par des bandes de Canadiens et de Sauvages jusqu'aux portes mêmes de leurs villes ; mais surtout et principalement de Lawrence, le sinistre gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. La tentative de retour faite par les exilés de la Georgie l'avait frappé d'épouvantement. Il se sentait perdu, lui et ses complices, si les motifs secrets de la déportation des Acadiens venaient à être connus en Angleterre. Il fallait donc à tout prix, non pas seulement les empêcher de retourner à la Nouvelle-Ecosse, mais de les faire disparaître de la face de la terre. Aussi, munis de lettres et de messages enflammés, ses émissaires parvinrent-ils à rallumer dans les âmes puritaines le feu de la persécution que les larmes des proscrits commençaient à éteindre.

On dit que les démons trouvent une certaine quantité de joie à torturer ceux qui tombent dans la géhenne. L'acharnement que mettait Lawrence à poursuivre, sans trêve ni merci, partout, à la Nouvelle-Ecosse, au Canada, dans les colonies anglaises et jusqu'en Angleterre, ceux qu'il avait exilés et dont il avait confisqué les biens, a quelque chose qui, visiblement, n'est pas humain. Il se repaît de sa haine comme d'une jouissance d'enfer. Vivant, on s'aperçoit qu'il goûte à la joie des damnés.

Sa qualité de gouverneur de la Nouvelle-Ecosse donnait du poids aux calomnies qu'il répandait. N'avait-il pas été témoin des complots et des crimes qu'il imputait à ses victimes ? Comment ne pas le croire sur parole ? Qui pouvait, d'ailleurs le contredire ?

Le message suivant du gouverneur Shirley au lieutenant-gouverneur et aux deux Chambres de la province du Massachusetts, montre la nature de ses calomnieuses accusations et le mal qu'elles faisaient aux Acadiens.

“ Le message que je vous adresse est accompagné d’une lettre que j’ai reçue du gouverneur Lawrence, laquelle a trait au retour des habitants français de la Nouvelle-Ecosse récemment dispersés dans les colonies anglaises. Cette lettre montre si clairement les effets pernicieux qui suivraient leur rapatriement que je n’ai pas besoin d’y rien ajouter. Je vous dirai seulement qu’en Angleterre, où je suis à la veille de retourner, je m’efforcerais, avec toute l’énergie dont je suis capable, de représenter sous de telles couleurs aux ministres de Sa Majesté tout ce que vous aurez fait pour empêcher la calamité de leur retour à la Nouvelle-Ecosse, qu’ils vous en sauront gré.”

Ce message est daté du 16 août 1756.

Le 31 du même mois le Conseil et la Législature adoptaient, et le gouverneur sanctionnait, un Acte plus révoltant encore que celui du mois d’avril précédent, reproduit plus haut.

Ce n’était plus seulement par l’amende et l’emprisonnement que seraient châtiés, désormais, pour une première offense, ceux et celles qui seraient trouvés, sans passe-ports, en dehors de la ville ou du district où ils avaient été internés, mais par le supplice du bloc (*in the stocks*) ; pour une seconde offense, ils seraient fouettés publiquement, le corps nu jusqu’à la ceinture, hommes et femmes, filles et garçons, et ramenés dans leur enclos, “ aux frais du délinquant.”

Et il n’était pas nécessaire d’être magistrat pour les arrêter, tout citoyen de condition libre le pouvait faire.

Le jour suivant, ordre était donné d’incarcérer (*to arrest*) tout Acadien qui tenterait de s’en retourner à la Nouvelle-Ecosse ; et le lieutenant-gouverneur était autorisé à écrire aux gouverneurs des provinces du sud, leur recommandant de garder tous les déportés qui se trouvaient dans les limites de leur juridiction. Ceci encore c’était pour plaire à Lawrence, qui avait écrit à Shirley : “ Je conjure Votre Excellence de faire usage de tous les moyens possibles pour empêcher un projet aussi pernicieux (leur retour à la Nouvelle-Ecosse) en détruisant les embarcations qu’ils peuvent s’être construites, et d’arrêter au passage tous ceux qui tenteront de traverser votre province pour s’en revenir ici, soit par terre, soit par eau. . . . Je ne donnerais pas, continue-t-il, tous ces ennuis à Votre Excellence, si je ne savais pas d’une façon absolument certaine (*if I were not perfectly well assured*) que le retour de ce peuple à la Nouvelle-Ecosse peut être fatal aux intérêts de Sa Majesté dans ce pays.”

Tout cela est incroyable, et tout cela est strictement la vérité. Je n'ai pas puisé aux sources françaises ; c'est à Boston même, dans les procès-verbaux de la Législature et dans les archives que je me suis principalement documenté. Et j'y ai longtemps cherché la justification de tant de rigueurs et n'en ai trouvé aucune. Rien n'est allégué contre les Acadiens. Les tribunaux ne revèlent rien contre eux, ni les cours des juges de paix, ni les dossiers de la police. Dans les innombrables villes et municipalités où ils furent détenus, il n'apparaît pas qu'aucun d'entre eux ait jamais commis aucun acte quelconque d'insubordination ou de violence ; qu'ils aient jamais dérobé quoi que ce soit ; qu'ils aient en aucune circonstance manqué aux lois de la plus sévère moralité ; qu'ils se soient pris de querelle entre eux ou avec leurs oppresseurs ; qu'aucun ait jamais été surpris en état d'ébriété ; ni même, et ceci était le plus clair de la religion de leurs hôtes, qu'ils aient, en aucun temps, failli à l'observation rigoureuse du saint jour du Seigneur.

Les commissaires des pauvres et les *selectmen* ne portent aucune plainte spécifique contre eux, et ceci est frappant. Nul citoyen ne se prétend molesté, ni injurié, ni lésé, par aucun d'eux. Les municipalités s'adressent parfois à la Législature pour s'en débarrasser, mais c'est à cause de ce que leur coûtent les pauvres et les malades ; si elles les accusent devant les autorités, c'est de crimes qu'ils pourraient commettre, comme, par exemple, de faire sauter les villes dans lesquelles se trouvent des magasins militaires, mais jamais des crimes qu'ils ont de fait commis.

Par contre, allez fouiller les archives de Boston, et vous y trouverez des centaines de pétitions de ces malheureux implorant du gouverneur et de la législature secours et protection contre leurs bourreaux.

C'est Charles et Nicolas Breau et leurs sœurs, de la ville de Hanover, qui, après avoir travaillé longtemps à de lourds travaux, chez John Bailey, pour vivre et faire vivre leurs vieux parents, n'ont pas reçu un seul sou de salaire, et sont là mourant de faim tous ensemble ; c'est Claude Bourgeois, de Boston, à qui dix ou douze hommes sont venus enlever ses deux filles, âgées, l'une de vingt-cinq et l'autre de dix-huit ans ; c'est Augustin Hébert, de Watertown, qu'on a assommé ainsi que sa femme, parce qu'ils avaient essayé d'empêcher le rapt de leur enfant ; c'est Béloni Melanson, de Lancaster, qui demande justice contre un nommé Richardson, qui lui a presque tué son fils mis en service chez lui ; c'est la veuve Thibodeau, dont le

mari vient de mourir, que les *selectmen* envoient à droite et à gauche avec sa famille d'enfants en bas âge et auxquels la ville accorde douze sous par semaine pour vivre ; c'est Paul Clermont et Charles Mius d'Entremont qui se sont engagés à travailler chez Nathaniel Ray Thomas, de Marshfield, pour leur habillement, une habitation pour eux et six femmes et leur nourriture à tous. Le terme de leur contrat est à la veille d'expirer, et Thomas refuse absolument de les vêtir et même de les nourrir.

Il arrive parfois que les requêtes des Acadiens sont appuyées par des Anglais : c'est lorsque les intérêts de ces derniers se trouvent de quelque façon en cause.

Ainsi Joseph Michel, autrefois favorablement connu de la garnison anglaise d'Annapolis, et qui maintenant demeure, avec sa famille, à Marshfield, dans le comté de Plymouth, avait placé son fils François, âgé de vingt-trois ans, au service d'un nommé Caleb Tildon, à un salaire nominal. Les *selectmen* de la ville de Marshfield, John Little et Seth Bryant, "l'ont violemment, contre sa volonté et celle de son père, enlevé de chez Tildon, qui voulait le garder, pour le mettre chez Anthony Windslow." Les mêmes *selectmen* se sont saisis d'un autre de ses garçons, Paul, âgé de quinze ans, et l'ont, de force, malgré les larmes de sa mère, traîné chez Nathaniel Clift pour en faire, contre son gré, un matelot. Il prie le gouverneur et les chambres de déclarer nuls les contrats faits par les *selectmen*, et que ses enfants lui soient rendus, garantissant qu'ils ne seront à charge à personne.

Cette requête est accompagnée d'une déclaration de David Thomas qui en corrobore la teneur, et d'une autre, assermentée, un *affidavit*, de Caleb Tilton, qui certifie que les faits allégués sont vrais et qu'il a même offert ses biens en caution pour l'entretien de la famille Michel, pourvu qu'on lui laissât son fils.

Le lecteur est curieux de savoir ce que va faire la Cour d'un cas aussi clairement prouvé, où il y va de la mauvaise conduite flagrante de deux employés publics.

Sur la recommandation du comité spécial auquel toute l'affaire a été renvoyée, elle en remet l'examen au prochain terme, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Cependant elle reconnaît en principe "que c'est de la part des *selectmen* agir à l'encontre de l'intention de la Législature que de disposer des enfants des Français de la Nouvelle-Ecosse contre une somme d'argent ou toute autre valeur, excepté lorsque c'est dans l'intérêt de ces derniers, (comme dans le cas

présent, sans doute), et que chaque fois que des mineurs désirent et peuvent se subvenir à eux-mêmes, ou que leurs parents ou des amis offrent de se charger d'eux, ils ne devraient pas être enlevés à leur famille contre leur gré ; et que les *selectmen* devraient, en autant que cela se peut, consulter les parents et les mineurs eux-mêmes sur le choix des maîtres à leur donner."

Des instructions aussi molles et aussi imprécises laissèrent comme auparavant le sort des Acadiens absolument à l'arbitraire des *selectmen* et de leurs amis.

Le lecteur n'a pas oublié le geste si humain de Thomas Hutchinson, qui, à l'arrivée des premiers convois d'exilés à Boston, fit descendre du vaisseau où, en compagnie d'une cinquantaine d'autres malheureux, elle périssait de froid et de faim, une pauvre veuve malade, du nom de Benoit, avec sa famille d'enfants en bas âge. Ce Thomas Hutchinson était l'un des citoyens les plus considérables de Boston, ayant été successivement président de la Chambre des Représentants, membre du Conseil, juge en chef, lieutenant-gouverneur, et gouverneur en titre du Massachusetts. Il occupa ce dernier poste jusqu'aux commencements de la révolution américaine en 1756. Il était membre du Conseil.

Au commencement de septembre de l'année 1756, il adresse au gouverneur Shirley une pétition touchante, dans laquelle il raconte l'état de profonde misère où s'était trouvée cette pauvre veuve à son arrivée à Boston ; comment, en dépit de la consigne, il la fit descendre à terre et placer dans une de ses maisons. Malgré tous les soins qu'il lui fit donner, elle mourut au bout de quelques jours ; mais, l'ayant fait venir, elle lui demanda, quelques instants avant d'expirer, " au nom de leur Sauveur commun à tous deux, de prendre sous sa protection ses deux garçons, ses deux filles et son petit-fils."

Il a, depuis le trépas de l'aïeule, veillé sur ces orphelins, comme il le lui a promis, devant Dieu, sur son lit de mort. Mais voici qu'on lui apprend que le shérif de Boston a reçu l'ordre de les emmener loin de la ville, et ces enfants sont dans le désespoir.

Tout ce qu'il demande dans sa pétition c'est qu'il soit permis à ces orphelins de demeurer près de lui, à Boston ; ou, s'il faut absolument qu'ils partent, qu'ils ne soient pas envoyés plus loin que Cambridge, mais placés là, dans une famille Robichau, qu'il indique, et que lui, Hutchinson, se chargera d'eux et donnera pour eux un cautionnement à la ville.

Accueillie favorablement par le Conseil, cette requête est

purement et simplement rejetée (*dismissed*) par la Chambre des Représentants.

Le Conseil refuse d'obtempérer, et ordonne au grand shérif du comté de laisser ces enfants chez Hutchinson, jusqu'au mardi de la semaine suivante.

La Chambre des Représentants casse cet arrêté.

A la fin, après avoir cinq fois fait la navette d'une chambre à l'autre, cette question d'Etat est résolue de la manière suivante : les cinq enfants ne seront pas envoyés, comme ils le devaient être, aux extrémités de la province, mais pourront continuer d'être l'objet des soins de leur protecteur, pourvu que celui-ci se porte garant de leur bonne conduite, et ne leur permette pas de s'approcher plus près d'un mille de Boston !

Quelquefois les villes s'adressent elles-mêmes à la Législature, lorsqu'il s'agit de cas graves, comme le suivant, par exemple : une famille composée du grand-père, de la grand'mère et de cinq enfants en bas âge, a été placée, les enfants à Oxford et les vieux parents à Cambridge. Ceux-ci, contre toute raison, sont venus rejoindre leurs petits-fils. Ni les uns ni les autres n'étant en état de travailler pour gagner leur vie, ils ont été trimballés d'une maison à une autre, et personne n'a voulu en prendre soin. Ils sont maintenant à Newton, sans pain et sans vêtements, à la veille de mourir tous ensemble—*about ready to perish*. D'autres miséreux se sont joints à eux, dans la chétive demeure qui leur a été attribuée, des femmes pour la plupart, dont l'une est à la veille d'accoucher, et deux hommes, dont l'un est bien malade et dans le délire, depuis trois semaines. Personne ne veut leur faire la charité, et leur présence est un fardeau insupportable à la ville. Henry Gibbs, le pétitionnaire, demande, au nom de la municipalité, que cette famille soit envoyée ailleurs.

Ils ne manquent pas à l'occasion d'esprit, ces descendants des Pèlerins anglais, surtout d'esprit de bon aloi.

Jean Labordore déclare dans une pétition au gouverneur, et se fait fort de prouver par plusieurs témoins demeurant à Salem, qu'il a, autrefois, en Acadie, à différentes reprises, sauvé la vie à des Anglais, notamment à tout un équipage de Bostonais, en allant, malgré les menaces des sauvages et au péril de sa vie, les prévenir que les Micmacs se préparaient à les surprendre pour les massacrer ; ce qui lui valut de la part de ces derniers une décharge de fusil dans le corps, dont il garde encore plusieurs plombs, et l'obligea de quitter l'endroit, Maliguèche, (aujourd'hui Lunenburg), où il avait sa maison et des

terres. On ne lui tient aucun compte de tout cela, maintenant, et il en a le cœur brisé.

“ Durant les six dernières semaines, on ne lui a donné en tout pour subsister, à lui et à sa famille composée de sept personnes, qu’un quartier d’agneau, et, tous les jours, une pinte de lait. On lui a refusé jusqu’à un attelage pour charroyer du bois de chauffage qu’il avait coupé lui-même. Ils sont là, tous ensemble, en plein hiver, sans vivres et sans feu, dans une maison qui n’a ni porte ni toit. Quand il pleut, ils sont obligés de changer leur lit de place pour trouver un abri, et ils n’ont rien pour se protéger contre la neige fondante. Lorsqu’il est allé se plaindre au *selectman* de ce que le plancher de sa maison était inondé et que tout y flottait, celui-ci, en ricanant, lui a répondu que ce qu’il avait de mieux à faire c’était de se construire un canot et de naviguer dans sa maison.”

Tout ce qu’il demande c’est la permission de quitter cette ville de malheur, Wilmington, et de se retirer ailleurs.

Les d’Entremont sont parmi ceux qui portent le plus souvent leurs plaintes aux pieds du lieutenant-gouverneur. Eux aussi rappellent, mais discrètement, les services qu’ils ont rendus aux Bostonais, pendant qu’ils résidaient au Cap-Sable.

Charles Amand Mius et Paul Clermont d’Entremont s’étaient engagés par écrit à travailler pour Ray Thomas. Celui-ci a gardé les deux originaux du contrat et ne veut pas donner aux pétitionnaires la copie à laquelle ils ont droit ; il les menace même de les faire jeter en prison, s’ils persistent à la lui demander ; mais il refuse, en même temps, de les décharger de leurs obligations. François Mius, sa femme et leurs dix enfants, meurent de misère et de privations à Tewsbury, et les autorités ne veulent rien faire pour les secourir. Laurent Mius, père de dix enfants, et son frère se sont engagés à travailler pour les commissaires des pauvres de Methuen. Après deux mois d’ouvrage, tout ce qu’ils ont pu retirer de salaire a été trois verges de vieux coton, deux livres de morue sèche et une livre de saindoux pour l’un, et quelque chose d’équipollent pour l’autre. Quand ce dernier est allé demander son paiement, il a été jeté dehors violemment, frappé avec une pelle à feu et presque assommé. Il crache le sang maintenant, et ne peut plus rien faire. Il est arrivé pis encore à l’un de ses jeunes frères qui, après avoir travaillé sept mois, sans recevoir de gages, s’en revint chez son père. Son employeur l’y suivit, lui enleva presque tous ses vêtements et jura au père qu’il lui fendrait la

tête, s'il levait un doigt pour défendre son enfant. Je passe les pétitions des autres.

Celle de Joseph d'Entremont, père du jeune homme auquel Prebble, comme nous l'avons vu plus haut, enleva la chevelure, à Pobomcoup, après avoir pillé ses biens et brûlé sa maison, mérite que le préambule en soit cité en entier, parce qu'il se retrouve en substance dans la plupart des placets des déportés du Cap-Sable.

“ A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et aux honorables membres du Conseil de Sa Majesté :

“ Vos suppliants demeuraient au passage de Baccareau, au Cap-Sable, localité fort éloignée et tout à fait séparée des autres établissements de l'Acadie, où ils se livraient exclusivement à la pêche et tiraient de la mer leurs moyens de subsistance. Leur genre de vie les mettait fréquemment en communication avec les pêcheurs anglais, qu'ils eurent souvent l'occasion de secourir ; ils étaient en excellents termes d'amitié avec eux et avec tous ceux de votre nation, sauvant les naufragés, portant secours à ceux qui se trouvaient dans la détresse, fournissant des vivres et prêtant assistance à ceux qui en avaient besoin, et accueillant toujours avec la plus cordiale hospitalité tous ceux d'entre eux qui prenaient refuge dans leur port : toutes choses que vos pêcheurs peuvent abondamment corroborer.”

Il termine en demandant tout simplement de n'être pas déporté à la Caroline du Nord, avec Jacques Amirault, comme ils en sont l'un et l'autre menacés.

La pétition de Charles Mius d'Entremont, écrite de sa main, en français et en anglais, d'une large écriture ronde, sera la dernière que je citerai :

“ MARSFIELD, 5 janvier 1757.

“ *A Son Excellence, etc . . .*

“ C'est avec un très grand regret que je prends la liberté d'importuner Votre Excellence. Nous sommes, moi et ma famille (composée de dix personnes), pour le présent réduits à la dernière extrémité. . . L'on ne veut pas nous fournir ni de provisions ni de bois et nous sommes presque tout nus. L'on ne veut pas, non plus, nous fournir de travail. . . Nous mourons, moi et ma famille. . . J'avais apporté avec moi, cette automne, du Cap-Sable, un baril de bœuf avec six boisseaux de sel, que M. Lamson nous a retirés. . . Pour le présent nous n'avons

ni bois, ni vivres, et l'on ne veut pas me permettre d'en aller chercher au bois sur mon épaule pour me chauffer. Je suis ainsi réduit à la mendicité pour faire subsister ma famille.

“ Charles Mius et toute sa famille.”

Pour toute réponse on lui permit de passer dans une autre ville, à la condition qu'il fournit un cautionnement de deux cents louis comme garantie de bonne conduite.

Ces hauts seigneurs, ces barons d'authentique lignée, amis séculaires et éprouvés des pêcheurs et des marchands de Boston, qui, durant les guerres et pendant la paix, ont sauvé la vie à plusieurs de leurs géoliers, rappellent, mais avec quelle dignité ! les services rendus dans leur pays, pour qu'on ait maintenant quelque pitié d'eux et de leurs enfants.

Le nombre des cas d'injustice, de cruauté, de violence, de rapine, de vols, d'outrages de tous genres, dont se plaignent les Acadiens détenus dans les villes et les villages du Massachusetts est à peine croyable. Et encore n'avons-nous probablement pas les doléances des plus malheureux, les veuves, qui n'osaient pas se plaindre, les orphelins et les illettrés, qui ne le pouvaient pas.

Hutchinson, celui que nous connaissons et qui a écrit une histoire du Massachusetts, confesse qu'il lui a été impossible de lire en entier toutes les pétitions adressées par les Acadiens aux gouverneurs : les larmes l'en ont empêché ! . . .

Ces malheureux s'adressent aux gouverneurs, parce qu'ils sont hors la loi ; parce que les tribunaux ordinaires de la province ne leur accordent aucune protection.

Il est juste de reconnaître que les membres du Conseil et ceux de la chambre des Représentants allégèrent assez souvent, et autant peut-être qu'ils le pouvaient faire, sans trop compromettre leur ré-élection, les souffrances des prisonniers ; qu'ils redressèrent même, quelquefois, leurs griefs.

Il y a une autre pétition que je citerai, parce qu'elle a une portée historique.

Pascal Poirier.

(A suivre)

Revue des faits et des œuvres

Les Irlandais à la Grosse Ile (1)

Par les soins de l'*Ancient Order of Hibernians*, un monument vient d'être élevé, à la Grosse Ile, à la mémoire des Irlandais victimes du typhus pendant la terrible année de 1847. La dédicace de ce monument a fourni, le 15 août dernier, l'occasion d'une très impressionnante cérémonie qui a réuni l'élite irlandaise du pays et des Etats-Unis. Son Excellence Mgr Sbaretti, Délégué Apostolique au Canada ; Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec ; Sir C. A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étaient présents, à part une nombreuse assistance où l'on remarquait l'hon. Charles Murphy, secrétaire d'Etat Canadien ; Mgr Sinnott, secrétaire du Délégué ; le Rév. Père O'Boyle, O.M.I, Vancouver ; l'abbé René Casgrain, Mgr Kirnan, Philadelphie ; Sir Chs. Fitzpatrick, Capt. Victor Pelletier, A. D. C. ; Hon. Wm. Power, Hon. Dr. Guertin, Hon. Chs. Doherty, M. Beauchamp, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; H. Kearns, de la société St-Patrice ; l'hon. Chs. Devlin, l'hon. C. J. Kaine, le Rév. Père Hanley, C. S. S. R., Recteur de l'église St-Patrice, le Rév. Père Maloney, de St-Jean, N. B., le Rév. Père Maguire, chapelain provincial de l'*Ancient Order of Hibernians*, M. l'abbé Laflamme, de l'archevêché, M. Joseph Turcotte, M. P., M. T. Béland, agent du département de la Marine, à Québec, l'échevin Collier, M. Walsh, M.P.P., de Montréal, etc., etc.

Après la messe de requiem chantée pour le repos des âmes des victimes, Mgr Bégin a prononcé le sermon, une pièce d'éloquence où l'on a senti revivre le superbe esprit de désintéressement et de dévouement apostolique qui reçut en 1847 les malheureux fils d'Erin. Il a rappelé certains faits, trop oubliés à notre époque, certains sacrifices qui cadrent étrangement avec la politique oublieuse de notre temps :

✻ Il ne m'appartient pas, a-t-il dit, de rappeler ici une page ✻
✻ de nos annales qui vous est familière, ni de vous rappeler la ✻
✻ charité héroïque de ces prêtres qui, à l'appel de l'archevêque ✻
✻ de Québec, Mgr Signai, sont accourus au secours des ✻

(1) Voir l'*Illustration*, supplément illustré de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE.

immigrants atteints de la fièvre. De cette bande de missionnaires, la majorité était de nationalité canadienne-française. C'est avec enthousiasme qu'ils se sont joints à leurs confrères irlandais sous la direction zélée du Père Bernard McGauran, de vénérée mémoire. Les archives de ma maison sont remplies des preuves touchantes de leur dévouement et de la joie qu'ils mettaient dans l'exécution de leurs dangereux devoirs.

L'histoire a recueilli les noms de ceux de nos prêtres qui, à cette époque héroïque, ont payé de leur vie le privilège de leur mission sacrée, et qui ont donné à leurs frères affligés la preuve d'un "amour tel que l'homme n'en a pas de plus grand."

Cette croix redira leurs noms à la postérité. Qu'elle s'élève donc vers le ciel comme un gage de votre gratitude envers les missionnaires qui, au péril de leur vie, ont réconforté les âmes de vos ancêtres sur le seuil de l'éternité. Qu'elle brille comme le tribut reconnaissant de ces 600 orphelins dont la plupart ont été recueillis dans les familles de notre province canadienne-française et traités—pour dire le moins—avec la même affection que les enfants de leur propre sang.

Après la messe la cérémonie proprement dite de la dédicace a eu lieu en face du monument.

De très éloquentes discours ont été prononcés à cette occasion, par Mgr. Sbaretti, le délégué papal, M. Charles J. Foy, le directeur national de l'A. O. H. pour le Canada, l'hon. Chs. Murphy, Sir Charles Fitzpatrick, M. Joseph Turcotte et le major E. McCrystal, l'un des directeurs nationaux de l'A. O. H. Ce dernier a parlé en gaélique. (1)

(1) Le monument, une croix celtique, en granit, s'élève au-dessus de la plus haute falaise de la Grosse Ile, face au St-Laurent et a une allure très imposante. Sur les quatre faces de la base on lit des inscriptions rappelant les événements de 1847-48. Voici la traduction française de l'une d'elles :

"A la pieuse mémoire de milliers d'Irlandais qui, pour garder la foi, souffrirent la faim et l'exil, et victimes du typhus, finirent ici leur douloureux pèlerinage, consolés et fortifiés par le prêtre Canadien."

"Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie. Ps.—xxv.—5.

Une autre inscription mentionnant les noms des prêtres qui volontairement se sacrifièrent pour soigner les malades Irlandais atteints du typhus :

* William Wallace Moylan, * Bernard McGauran, James McDewitt,
* Pierre Téléphore Sax, James Nelligan, Célestin-Zéphirin Rousseau,
* Antoine Campeau, * Joseph Bailey, Léon Provencher, * Michael Forges,
* Thomas Caron, * Narcisse Bélanger, Louis Antoine Proulx, * Hugh McQuirk,
* James McDonald, * Luc Trahan, * Philippe Honoré Jean, J.-Bte Antoine
Ferland, Jean Harper, ** Félix Sévérin Brady, ** Edouard Montminy,
Bernard O'Reilly, Louis Adolphe Dupuis, J.-Bte Perras, Moise Duguay,
Maxime Tardif, Michael Kerrigan, John Caulfield O'Grady, * Elz. Alexandre
Taschereau, * Edward John Horan, Pierre Beaumont, Étienne Payment,
Étienne Hallé, Joseph Hercule Dorion, * Charles Tardif, Antoine Lebel,
Prisque Gariépy, Wm. Dunn, Godfroy Tremblay, Louis Stanislas Malo,
** Hubert Robson, ** Pierre Roy, ** Michael Power.

* Ont contracté la maladie.

** Sont morts des fièvres.

Nous félicitons nos compatriotes irlandais de ce touchant hommage rendu à la mémoire de leurs pères malheureux et des prêtres héroïques qui ont bravé la mort pour leur donner avec les secours de la religion, l'accueil fraternel sur le sol de la province française de Québec. Du reste, ils ne pouvaient choisir de meilleur temps pour rappeler devant tout le pays, et sous le regard du représentant de Rome au Canada, le " service rendu dans l'infortune ", aux pères de ceux qui, de nos jours, n'épargnent ni la ruse ni le mensonge pour étayer leur fortune politique et religieuse sur les œuvres canadiennes françaises.

Nous avons remarqué le nom d'un révérend père O'Boyle, Oblat, sur la liste des invités. Si c'est le même qui a rédigé l'inique mémoire sur l'université d'Ottawa, les paroles qu'il a entendues, les faits que l'on a mis sous ses yeux, ont dû lui faire comprendre tout l'odieux de l'écrit qu'il a préparé contre ses frères. Il ne manquait plus à cette fête que l'auteur d'un autre mémoire, celui qui fut adressé au cardinal Merry del Val sur la situation des catholiques de l'Ouest. Celui-là aussi méritait une leçon qu'il aurait pu venir apprendre en relisant une des pages sombres de l'histoire de sa race.

Sans doute, les irlandais qui ont prononcé des discours en face du monument de la Grosse Ile, ont dit d'excellentes choses sur notre compte. Ils ne nous ont pas ménagé les compliments. Mais les paroles même de personnages aussi distingués que Sir Charles Fitzpatrick, passeront. *Verba volant*. Ce sont les écrits qui restent et parmi ces derniers, les deux mémoires que nous avons mentionnés plus haut resteront un indestructible monument de cynique ingratitude.

La convention de Brunswick

Nos compatriotes franco-américains de l'Etat du Maine auront un congrès national à Brunswick les 4 et 5 octobre prochain. Ce congrès, vu les circonstances particulièrement pénibles où se trouvent nos amis du Maine, aura une importance plus qu'ordinaire. Il s'annonce très bien et nous ne cachons pas tout le plaisir que nous a causé la belle allure de la proclamation qui a été lancée par le comité d'organisation. Lisons plutôt :

| | | |
|---|--|---|
| ✻ | Né du principe généralement admis, qu'aucune classe | ✻ |
| ✻ | de la société, dans la vie religieuse, sociale ou politique, | ✻ |
| ✻ | ne peut plus avancer sans l'alliance intime de tous les | ✻ |
| ✻ | efforts et de toutes les énergies, le grand mouvement de | ✻ |
| ✻ | ralliement et de revendication des Franco-Américains du | ✻ |

❀ Maine, qui a d'abord été organisé à Lewiston et qui s'est
 ❀ accentué davantage à la mémorable convention de Water-
 ❀ ville les 24 et 25 juin 1907, doit, pour obtenir les résultats
 ❀ désirés, se poursuivre sans trêve et sans faiblesse, comme
 ❀ aussi avec courage et fermeté ; il faut que nous rendions
 ❀ compte de la condition des nôtres dans toutes les
 ❀ parties de cet Etat ; il faut que nous soyons au courant
 ❀ des actes arbitraires des assimilateurs à outrance dont la
 ❀ présence s'est souvent révélée dans nos paroisses cana-
 ❀ diennes ou mixtes ; il nous faut enfin prendre les moyens
 ❀ de réaliser nous-mêmes où nous en sommes avec notre
 ❀ travail, et d'améliorer sans cesse notre sort sur cette terre
 ❀ libre d'Amérique, et en particulier dans ce bel Etat du
 ❀ Maine.

❀ Or, l'un des premiers moyens pour arriver à ce but est
 ❀ de se réunir, de se consulter, de délibérer et d'adopter
 ❀ ensemble les mesures jugées les plus sages par les repré-
 ❀ sentants autorisés de chacun de nos centres canadiens. ❀

Suit une citation des deux derniers paragraphes de la proclamation lancée par les Canadiens du Connecticut et que l'on trouvera sous l'entête " Nos compatriotes du Connecticut ".

Le document donne ensuite la liste des sujets qui devront occuper l'attention des congressistes : la langue française, le clergé national, les écoles paroissiales, les sociétés de secours mutuels, la naturalisation et la presse franco-américaine.

Une recommandation spéciale est faite aux délégués " de se renseigner le plus possible sur tout ce qui touche à l'avancement de l'élément franco-américain en général dans leurs localités respectives et dans l'Etat du Maine."

La convention du Maine durera deux jours. C'est assez pour adopter d'énergiques résolutions, pour tracer un programme de défense, mais c'est bien peu pour raconter tout ce que l'assimilation, dans ce diocèse, couvre d'injustices, de vengeances mesquines, de cynisme persécuteur et de scandale. Aussi la convention du mois d'octobre a-t-elle moins pour but de raconter des misères que de trouver les moyens d'y remédier.

Les journalistes franco-américains, dans une série de résolutions restée fameuse, demandèrent à Rome, il y a trois ou quatre ans, d'instituer une enquête dans les diocèses de la Nouvelle-Angleterre. Si cette enquête était accordée, c'est à Portland qu'elle devrait commencer. Et s'il commençait par là, le commissaire-enquêteur ferait bien d'apporter avec lui quelques douzaines de petits cathéchismes pour certains esprits dirigeants qui en ont oublié les premières notions.

Nous n'en disons pas davantage sur cette question qui sera traitée au long par notre directeur dans le prochain numéro de la REVUE.

En attendant, nous offrons aux futurs congressistes de Brunswick nos vœux ardents de courage, de fermeté et de succès.

Les gens de chez nous

Une visite que notre directeur a faite récemment à quelques centres de la Nouvelle-Angleterre a provoqué un petit incident qui ne manque pas d'intérêt. L'*Union* de Woonsocket, l'excellent organe de l'*Union St-Jean-Baptiste* l'a relevé de façon assez vive et en a profité pour rendre à notre REVUE un témoignage de sympathie dont nous lui sommes tout particulièrement reconnaissant. Voici la note de l'*Union* :

M. J. L. K.-Laflamme, directeur de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ, était de passage à Woonsocket cette semaine. Il a visité quelques centres de la Nouvelle-Angleterre dans l'intérêt de la REVUE, qui a déjà pris des développements considérables et jouit d'une influence incontestée dans les hautes sphères politiques et religieuses.

Nous avons même appris avec plaisir que cette excellente publication, entièrement dévouée aux intérêts franco-américains, prendra prochainement des développements qui la placeront parmi les meilleurs périodiques français du continent.

C'est la meilleure preuve qu'elle répond à un besoin de notre organisation nationale.

Une autre preuve de sa valeur comme publication de combat, c'est que la seule présence de son directeur dans l'Etat du Maine a paru troubler là et jusque dans le Massachusetts, le sommeil de tous les "fessiers" qui se sont distingués du côté de nos ennemis lors des graves incidents du Maine et de Fall-River.

On peut en juger en lisant la note suivante parue dans le *Courrier* de Lewiston et reproduite par l'*Indépendant* de Fall-River :

EN MISSION IMPORTANTE

Lewiston, Me., 12.—M. J. L. K.-Laflamme, de "L'Action Sociale", de Québec, est actuellement au milieu de nous. On dit qu'il va profiter de son séjour ici pour mettre un peu d'ordre dans les affaires du diocèse de Portland.—A. R.

Un original a entrepris récemment la tâche de faire le tour du monde en marchant sur les mains.

La note qui précède montre que pour certaines gens, c'est faire œuvre admirable que de penser et parler comme ce globe-trotter marche. Mais qu'il soit à un bout ou à l'autre, leur esprit est toujours à sa place.

La REVUE fait son chemin et accomplit une œuvre qui compte et qui aura les effets attendus. On l'a si bien compris qu'à Woonsocket seulement les amis du directeur de la REVUE ont généreusement souscrit à son œuvre en prenant des actions pour plusieurs centaines de piastres.

Les écoles séparées d'Ontario

Nous retrouvons parmi nos notes un excellent article sur cette question. L'article publié par le vaillant *Moniteur* de Hawkesbury, donne un exposé complet et clair de toute la situation. Cette question, on l'admettra, est peu connue dans la province de Québec. De plus, là comme ailleurs, les passions politiques ont grandement contribué à empêcher la vérité d'être connue. Un fait reste établi, c'est que les catholiques canadiens-français d'Ontario se plaignent. Ont-ils raison? Qu'on en juge par l'article du *Moniteur* que voici :

Le système scolaire de la province d'Ontario reconnaît l'existence légale des écoles séparées catholiques romaines pour des fins d'instruction religieuse. Les autorités chargées d'appliquer ce système n'autorisent point, mais tolèrent à regret l'emploi de la langue française dans certaines écoles, dites bilingues, où il serait ABSOLUMENT IMPOSSIBLE d'exiger que les diverses matières du programme primaire soient enseignées en anglais.

Les règlements officiels concernant les écoles bilingues aussi bien que les instructions données aux inspecteurs, obligent les instituteurs et les institutrices à suivre aussi scrupuleusement que possible, le programme d'études élaboré pour les écoles publiques. Aucun programme officiel spécial n'existe actuellement pour les écoles séparées, bilingues ou autres.

Les seuls examens auxquels peuvent préparer ces écoles sont :

1° L'examen d'entrée au *Collegiate*, exclusivement anglais.

2° L'examen d'entrée à l'École d'entraînement bilingue; le programme de ce dernier examen comprend toutes les branches du 5ième cours (Form V.) en anglais, et quelques questions élémentaires de grammaire, de composition et de littérature française. Nous pourrions même ajouter que celles-ci ne sont pas obligatoires mais surrogatoires.

Un élève qui désire continuer son cours bilingue n'a absolument aucun moyen de le faire, et se voit fatalement condamné à se contenter d'une connaissance très élémentaire de la langue française.

En effet, s'il est préparé à l'examen d'entrée au *Collegiate*, il lui a fallu à partir du 3ième cours (Form III.), étudier presque exclusivement l'anglais, le français ne lui étant d'aucune utilité pour cet examen. Est-ce au *Collegiate* qu'il apprendra sa langue? Où sont ceux ou celles qui y ont appris, suffisamment pour en faire usage, le français, l'allemand, ou une autre langue étrangère à l'anglais? (Il est tout à fait étrange que dans Ontario, l'on mette le français sur le même pied que les langues étrangères).

Si, d'un autre côté, cet élève veut se préparer à subir l'examen d'entrée à l'École d'Entraînement bilingue, où il ne saurait être admis avant l'âge de 17 ans révolus, il doit également dévouer plus des quatre-cinquièmes de son

temps à l'étude de l'anglais, vu la nature de cet examen.

Quant à la perspective ouverte à un jeune homme intelligent ou à une jeune fille studieuse, qui désirent embrasser la carrière de l'enseignement, en vérité, elle n'est guère attrayante. Après avoir passé une année à l'École d'Entraînement bilingue, il ou elle recevra un diplôme du 3ième degré (si on peut appeler cela un diplôme), valide pour cinq ans, ou moins, lequel lui donnera le droit d'enseigner dans les écoles séparées dites bilingues, sur recommandation de l'inspecteur, pourvu toutefois que les commissions scolaires, après une double annonce dans les journaux, n'aient pu se procurer un instituteur porteur d'un diplôme du second degré, et aient obtenu du Ministère de l'Instruction Publique l'autorisation de retenir les services d'un maître ou d'une maîtresse n'ayant que le diplôme du 3ième degré. Même alors, ces municipalités ne sauraient compter sur l'octroi du gouvernement pour établir et maintenir, dans leur localité, un cours complémentaire (V. form).

En passant par le *Collegiate*, un jeune homme ou une jeune fille peuvent se préparer, en deux ou trois ans, à passer l'examen d'entrée à l'École Normale régulière d'où, après une année d'entraînement exclusivement anglais, ils sortiront munis d'un diplôme de second degré, diplôme permanent, les autorisant à enseigner dans toutes les écoles de la province d'Ontario et même dans les autres provinces de langue anglaise.

Maintenant, si nous jugeons des degrés d'efficacité des écoles primaires bilingues actuelles par les jeunes gens qui, au prix d'un travail exorbitant, et grâce au dévouement de leurs instituteurs et institutrices, s'y sont préparés à subir les examens d'entrée à l'École Modèle ou d'Entraînement bilingue, nous sommes obligés de reconnaître que ces jeunes gens savent plus d'anglais classique que de français, et il n'en saurait être autrement puisqu'ils ont été obligés d'étudier presque exclusivement l'anglais, durant les deux ou trois années précédant leur admission à la dite École d'Entraînement bilingue.

Or, dans ces conditions, ne serait-il point absurde de supposer qu'il soit possible, en quelques mois, de suppléer à l'insuffisance des connaissances académiques de ces futurs instituteurs et institutrices, tout en les initiant aux éléments de pédagogie, leur inculquant la connaissance et l'usage des méthodes, et les soumettant à un entraînement pratique qui, à lui seul, absorbe plus d'un tiers du temps de la session.

Puisque le gouvernement d'Ontario reconnaît l'existence légale des ÉCOLES SÉPARÉES, il semblerait logique qu'il pourvût aux nécessités qu'impose cette existence, et leur fournit, tout au moins, les moyens de former des maîtres et des maîtresses selon les exigences du principe religieux qui a motivé l'établissement de cette catégorie d'écoles. Or, existe-t-il en Ontario, une seule École Normale Catholique, bilingue ou autre ? Et les instituteurs et les institutrices des Écoles Séparées, de langue anglaise, ne sont-ils pas obligés de passer par l'École Normale régulière, soi-disant neutre ?

Et le personnel des écoles bilingues, si l'on en excepte les religieux et les religieuses, de quoi se compose-t-il ?

De quelques rares jeunes gens et de nombreuses jeunes filles, très intelligents, très dévoués, pleins de bonne volonté, de zèle, et de patriotisme, mais qui n'ont eu, jusqu'à présent, aucun moyen de se former sérieusement à leur grande, noble, mais aussi bien difficile mission, si importante, si vitale, au point de vue des intérêts les plus chers, de l'existence de la race canadienne-française en cette province.

Que l'on compulse les statistiques, que l'on consulte les rapports des inspecteurs, l'on y constatera que plus des neuf-dixième des institutrices des écoles bilingues y enseignent en vertu d'un simple permis de l'inspecteur primaire.

Est-il surprenant que l'on se plaigne de la faiblesse des études primaires, que l'on crie à l'affaiblissement, au déclin de la langue française dans Ontario, que l'on s'aperçoive enfin de la rapidité terrifiante avec laquelle se fait l'anglicisation des nôtres en cette province ?

Devant cet état de chose, les plus optimistes eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de se sentir troublés et d'admettre que les Canadiens-français d'Ontario ont le droit de se plaindre et le *devoir impérieux de s'unir pour réclamer énergiquement leurs droits.*

En résumé, le but auquel devraient tendre les efforts concentrés de tous les bons catholiques et de tous les vrais patriotes, c'est d'obtenir :

1° La création d'un système complet d'enseignement primaire bilingue, avec un programme spécial donnant à chaque langue une juste part, et d'où serait exclus tout ce qui n'est pas d'absolue nécessité ;

2° L'établissement d'Écoles Supérieures (High Schools) réellement bilingues, où nos enfants, sans danger pour leur foi, pourront acquérir une éducation secondaire sérieuse, et d'où sortiront des jeunes gens en état d'alimenter notre École d'Entraînement bilingue, laquelle deviendrait alors une École Normale bilingue émettant des diplômes spéciaux du second degré qui comporteraient tous les avantages pécuniaires attachés au diplôme ordinaire du même degré.

Rien de moins ne saurait être satisfaisant. (1)

Fête nationale des Acadiens

La fête de l'Assomption, fête nationale des Acadiens, a été célébrée avec éclat le 15 août, dans les principaux centres français des provinces maritimes.

A Moncton, N. B., qui semble tout désigné pour le siège du prochain évêque acadien, la manifestation a été plus particulièrement solennelle. La fête fut inaugurée par des offices

(1) Le gouvernement d'Ontario vient d'appeler au poste de principal de l'école normale bilingue, de Sturgeon Falls, M. l'avocat Payment, de Québec, ancien citoyen d'Ontario, qui s'était déjà créé une belle réputation d'instituteur avant d'entrer au barreau. Cette nomination a ramené un peu d'espoir chez ceux qui désespéraient de voir le gouvernement Whitney trancher cette importante question dans le sens de la justice.

religieux et un sermon de circonstance prêché par le Rév. Père Chiasson, supérieur des Eudistes de Church Point, N. E.

Dans la soirée une grande réunion patriotique a eu lieu à la salle Saint-Bernard sous la présidence de M. A. J. Légère, avocat. Les orateurs de la soirée furent tour à tour, le R. P. Leblanc, M. Docitiel Robichaud, le R. P. Robichaud, le R. P. Chiasson et l'hon. sénateur Poirier.

Le discours prononcé par le sénateur Poirier a été un nouveau réquisitoire en faveur des siens, une chaleureuse revendication des droits des Acadiens à leur entité nationale.

✿ Nous, Acadiens-français, a-t-il dit, nous n'avons que des ✿
 ✿ éloges à adresser à nos frères protestants. Qu'ils soient ✿
 ✿ orangistes, francs-maçons, ou qu'ils ne le soient pas, ils ✿
 ✿ nous traitent toujours avec esprit de justice et libéralité. ✿
 ✿ Nous n'avons pas non plus de reproche à faire à nos com- ✿
 ✿ patriotes irlandais catholiques. En somme, nous ne ✿
 ✿ sommes pas meilleurs qu'eux et ils ne sont pas meilleurs ✿
 ✿ que d'autres. Sur cette terre libre sous le drapeau bri- ✿
 ✿ tannique—source de toute liberté moderne—nous deman- ✿
 ✿ dons d'avoir dans l'Eglise ce que nous avons dans l'Etat, ✿
 ✿ la reconnaissance de nos droits, qu'on nous refuse encore. ✿
 ✿ On a donné comme raison du refus de nous reconnaître ✿
 ✿ dans la hiérarchie, notre pauvreté qui nous empêchait, ✿
 ✿ dit-on, d'avoir un évêque de notre nationalité. Appa- ✿
 ✿ remment, d'après ces vues, ce qui donne la qualification ✿
 ✿ pour devenir évêque, c'est l'argent. Un autre argument ✿
 ✿ apporté contre nous à Rome, comme justification de l'op- ✿
 ✿ position venant de certains quartiers Irlandais, c'est que ✿
 ✿ le français n'est pas parlé, particulièrement dans les cou- ✿
 ✿ vents, et que pas un évêque acadien ne pouvait être ✿
 ✿ nommé parce que l'avenir de l'Eglise catholique en Amé- ✿
 ✿ rique appartient à la race irlandaise et que l'élément fran- ✿
 ✿ çais recule, et que dans un avenir prochain il est appelé à ✿
 ✿ disparaître. ✿

L'orateur a donné des statistiques depuis 1881 comparant les progrès accomplis par les catholiques français et irlandais dans tout le Canada et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Les chiffres donnés démontrent que l'augmentation est en faveur de l'élément français, et que la race française, loin de perdre du terrain, en gagne toujours sur les irlandais.—Dans le diocèse d'Halifax, les français dépassent en nombre les irlandais et les écossais réunis laissant de côté les italiens et les immigrants. Dans le diocèse de Saint-Jean, le nombre des français catholiques est également divisé avec celui des Irlandais. Dans le diocèse de Chatham, les français comptent trois contre un irlandais.

Dans les derniers 28 ans, les français ont augmenté dans les

Provinces Maritimes d'environ 40,000, quand les irlandais n'ont augmenté que d'environ 3 à 4,000.

L'hon. M. Poirier parla ensuite des Etats de la Nouvelle-Angleterre, et termina son discours en assurant son auditoire qu'il n'existe aucun ressentiment, que l'harmonie doit être basée sur une justice réciproque et sur la reconnaissance des droits égaux dans l'Eglise comme dans l'Etat.

Le Concile Plénier de Québec

Voici le programme des réunions préliminaires, l'ordre des sessions ainsi que des cérémonies conciliaires et des cérémonies extra-conciliaires du premier concile plénier du Canada, qui s'ouvrira à Québec le 19 septembre prochain :

I. Ordre des réunions préliminaires : jeudi, 16 septembre.—Arrivée de Son Excellence le Délégué Apostolique et des Pères du Concile, à 3 heures p. m.—Réception à la Basilique.—Réunion, à l'archevêché, des Métropolitains, dans la salle des Pères du Concile, à 8 heures p. m.

Vendredi, 17 septembre, 9 heures a. m.—Congrégation préliminaire des Pères du Concile.

Samedi, 18 septembre, 9 heures a. m.—Première réunion préliminaire, dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, des Pères et de tous les autres membres du Concile.

II. Ordre de chaque jour : Dimanche, 9 heures a. m.—Session solennelle ; 7.30 heures p. m., vêpres pontificales.

Lundi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des Evêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Mardi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Mercredi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Jeudi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

Vendredi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Samedi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 3 heures p. m., réunion des commissions ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

N. B.—Tous les jours de la semaine, messe conciliaire à 8 heures a. m., dans la Basilique.

III. Ordre des offices extraordinaires : Jeudi, 23 septembre,

à 9 heures.—Service solennel dans la Basilique pour les évêques défunts.

Dimanche, 3 octobre.—Pèlerinage des Pères du Concile à Sainte-Anne de Beaupré.

IV. Ordre des offices extra-conciliaires : Mardi, 21 septembre, à 8 heures p. m.—Réunion des hommes dans l'église de Saint-Sauveur.

Dimanche, 26 septembre, à 8 heures p. m.—Réunion des hommes dans la Basilique de N.-D. de Québec.

Mardi, 28 septembre, à 8 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion des hommes et des jeunes gens.

Jeudi, 30 septembre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, réunion de tous les enfants de langue française qui fréquentent les écoles.

Dimanche, 3 octobre.—Pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré.

Mardi, 5 octobre, à 8 heures p. m.—Dans l'église N.-D. de Jacques-Cartier, réunion de tous les jeunes gens catholiques.

Jeudi, 7 octobre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion de tous les enfants des écoles de langue anglaise.

Dimanche, 10 octobre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion des femmes de langue anglaise.

Mardi, 12 octobre.—Dans l'église Saint-Roch de Québec, à 3 heures p. m., réunion des femmes de langue française.

Nos compatriotes du Connecticut

La dix-neuvième convention des franco-américains du Connecticut aura lieu à Norwich les 7 et 8 du mois de septembre courant. On ne peut lire sans émotion les passages suivants de leur lettre de convocation :

✿ Nos adversaires ont si bien compris la puissance de ✿
 ✿ cohésion que nous procure l'idiome familial, que c'est ✿
 ✿ contre ce château-fort de la défense nationale qu'ils ✿
 ✿ dressent incessamment leurs plus fortes et leurs plus redou- ✿
 ✿ tables batteries. ✿

✿ Allons-nous, maintenant, après tant d'années de com- ✿
 ✿ bats, abandonner lâchement la lutte ? Sera-t-il dit que, ✿
 ✿ oublieux de nos ancêtres, ces valeureux pionniers de la ✿
 ✿ religion et de la liberté aux Etats-Unis comme au Canada, ✿
 ✿ nous aurons jeté le manche après la cognée, et que, traîtres ✿
 ✿ à nos traditions et à notre histoire, nous nous serons laissés ✿
 ✿ terrasser par les idées étroites et subversives d'une clique ✿
 ✿ qui, pour dire le moins, ne nous est supérieure en absolu- ✿
 ✿ ment rien du tout ? Non, mille fois non ; nous le procla- ✿
 ✿ mons hautement, la revendication de nos droits ne cessera ✿
 ✿ pas tant qu'il existera un seul Américain Canadien- ✿
 ✿ Français en ce grand pays de liberté. ✿

Notre adhésion loyale et inaltérable est acquise à la langue anglaise, le parler officiel de notre patrie actuelle. Plus que personne, nous tenons à parler correctement la langue qui domine ici dans toutes les affaires politiques et commerciales. Nous exigeons aussi que nos descendants apprennent à fond cette même langue. Mais, tout-à-fait conscients de nos prérogatives, libres dans un pays libre, nous possédons un droit inviolable, droit que nous avons érigé en devoir, celui de nous exprimer en français dans toutes nos relations familiales, sociales et religieuses. Que la victoire, un jour, couronne nos désirs, il n'y a pas le moindre doute, surtout si nous continuons à suivre le chemin tracé par nos sociétés et nos congrès.

Notre avenir réside donc, croyons-nous, dans notre intégrité comme citoyens américains parlant le français, et c'est là la principale question qui devra être traitée à notre prochaine réunion plénière. Car, si nous conservons notre langage si doux et si pur, il ne manquera jamais chez nous assez de fierté pour ne cesser de demander à cor et à cri des prêtres de notre race pour diriger les paroisses où nous sommes la majorité, assez d'ardeur pour supporter les écoles où le français est en honneur, assez de patriotisme pour que nos sociétés franco-américaines, s'acheminent lentement vers la plus haute prospérité, assez d'orgueil pour que la naturalisation soit de plus en plus le puissant levier de notre influence civile et religieuse, assez d'accords de sentiments pour que notre presse canado-américaine soit lue dans tous nos foyers ; assez de cœur, enfin, pour que partout l'on sache que l'Américain Canadien-Français du Connecticut et des Etats-Unis est un homme d'honneur et de caractère

Certes, elle n'est pas morte la race qui peut encore tenir ce langage après vingt ans de persécution systématique et de trahison savamment calculée. Cette proclamation, si elle est lue avec recueillement, devra soulever bien des remords chez des gens qui, attirés dans le Connecticut à cause de leur race et de leur parenté avec les franco-américains, ont tout renié de leur sang et de leurs traditions pour servir les desseins des assimilateurs. Il est inutile de donner les noms.

Seulement, que ceux-là qui, pour saluer une grande victoire franco-américaine, n'ont pas trouvé mieux que de sonner le glas des groupes français de la Nouvelle-Angleterre, aillent à Norwich apprendre comment on sauve une race et comment on maintient des traditions.

Nos compatriotes du Connecticut luttent depuis assez longtemps pour avoir déjà semé quelques épitaphes glorieuses. Chaque convention qui arrive signale la perte d'un chef. Cette fois, un regret plus profond peut-être parce qu'il était moins attendu se répandra dans l'âme des délégués en voyant vide la chaise occupée par ce géant des causes nationales que fut le

docteur Leclair. Mais l'exemple qu'il a donné aux siens vivra encore et c'est sa pensée vigoureuse qui se retrouvera dans les revendications des congressistes, c'est sa parole nerveuse, enthousiaste et ferme que l'on entendra encore dans bien des discours.

On parle d'élever un monument à ce patriote disparu avant l'âge. Ce projet qui mérite d'être mis à exécution et qui devrait recevoir le concours de tous les franco-américains de la Nouvelle-Angleterre fera plus que conserver la mémoire d'un homme. Il gravera dans le marbre l'idée généreuse qu'il défendit toute sa vie et la beauté d'un caractère sincèrement épris de sa religion et de sa race, la magnanimité d'une âme qui le fit, jusque sur son lit de mort, lutter de générosité avec ceux-là mêmes qui persécutaient les siens.

Le langage canadien

Le troisième centenaire de la découverte du lac Champlain a donné lieu à un incident qui ne manque pas de piquant. A Plattsburgh, M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, après avoir prononcé un éloquent discours anglais, annonça qu'il allait parler dans la langue des milliers de Franco-américains présents à la fête. Le correspondant de la *Presse Associée* vit dans cela une grosse affaire et annonça tout simplement que M. l'ambassadeur avait dit quelques mots dans l'idiome canadien.

Les journaux franco-américains et en particulier l'*Indépendant* de Fall River, ne furent pas lents à relever l'incident qu'un ignorant de plus venait de soulever pour le bénéfice de ce que l'on appelle encore en certains milieux américains le *parisian french*.

M. Jusserand s'est empressé de remettre les choses au point en adressant à l'*Indépendant* et à ses confrères la lettre suivante :

Ambassade de France à Washington, 13 juillet 1909

Monsieur l'éditeur en chef,

J'ai lu, avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, l'article que vous avez bien voulu consacrer aux très belles cérémonies de Plattsburgh et je vous en remercie de tout cœur.

Pour ce qui est du malentendu que vous signalez, permettez-moi de le dissiper d'un mot. Le langage des Canadiens et celui des Français est le même langage, étant le français.

Je n'aurais jamais cru que nul pût se tromper sur le sens de mes paroles : puisque, quand j'ai dit aux Canadiens que j'allais parler leur langue, j'ai tout aussitôt parlé la mienne, qui est la même chose que la leur.

Non, nul doute n'est possible, et j'ai eu de trop nombreuses occasions de lire et admirer les écrits en vers et en prose d'amis canadiens, d'entendre leurs discours, de causer avec eux (et tout récemment encore, jusque dans la lointaine Moxee-Valley, dans l'Etat de Washington), pour n'en être pas convaincu : les berceaux de Québec et de Montréal, et les berceaux de Paris, Lyon ou Orléans, entendent tomber des lèvres maternelles les mêmes sons, entendent la même langue, le français dont ceux qui le parlent ont droit d'être fiers depuis mille ans.

Veillez recevoir, monsieur l'éditeur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

JUSSERAND.

Voilà un incident des grandes fêtes qui est expliqué. Nous ne pouvons pas en dire autant d'autres événements qui resteront dans l'ombre pour avoir mis en cause des gens qui n'ont pas la même conception de la courtoisie. Aussi pourquoi l'abstention des catholiques irlandais—clergé surtout—aux manifestations de l'Île La Motte ? Ils étaient peut-être réunis en quelque comité secret où, après avoir trouvé que la bataille de Carillon a été gagnée par les fils de la Verte Erin, ils cherchaient si Montcalm lui-même n'était pas un hibernien déguisé. Quand on prend du galon !

La jeunesse franco-américaine

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la convention de l'Association Catholique de la jeunesse franco-américaine. L'espace ne nous permet pas de revenir sur ce sujet en publiant le compte rendu complet de cette importante réunion, des manifestations patriotiques et religieuses auxquelles elle a donné lieu. Mais nous tenons à publier ici les résolutions qui ont été adoptées par nos jeunes amis de là-bas et qui résument admirablement les travaux de leur intéressant congrès.

Ces résolutions ont été rédigées puis adoptées comme suit : (1)

Les délégués des cercles de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine, réunis en Congrès à Woonsocket, R. I., les 11 et 12 juillet 1909, adoptent au nom de la susdite Association, les résolutions suivantes :

1.—Ils proclament leur filial attachement à la foi catho-

(1) Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne une lettre de M. Omer Héroux qui était présent à la convention et qui y a donné une conférence à laquelle toute la population franco-américaine de Woonsocket a voulu assister.—L. K.

lique et déposent aux pieds de l'illustre Pontife régnant, l'hommage de leur entière soumission.

2.—Ils protestent de leur fidélité et de leur respect, à l'égard des institutions de la République américaine.

3.—Ils adhèrent à la Société Franco-Américaine du Denier de St-Pierre et s'engagent à la seconder dans la poursuite de son œuvre.

4.—Désireux de faire œuvre utile et profitable, ils se déclarent en faveur de l'établissement d'une caisse d'éducation destinée à aider les jeunes gens dans leurs études.

5.—Au souvenir de l'amical salut, parti des Associations sœurs de la Jeunesse de France et du Canada il y a un an, ils tendent aux camarades d'outre-mer et de par delà la ligne 45ième, une fraternelle poignée de main.

6.—A l'Association Canado-Américaine, à l'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique, à l'Ordre des Forestiers Franco-Américains qui leur ont adressé des hommages et des bons souhaits ; à tous les sincères amis de leur cause et à la presse franco-américaine qui leur rend de si grands services dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, ils disent un généreux merci.

7.—Ils s'engagent à promouvoir les intérêts de la langue française par toutes les formes que peut revêtir l'accomplissement de ce devoir, et à encourager dans la mesure de leurs forces, les œuvres de jeunesse en particulier.

A propos de Knights of Columbus

La boutade suivante, que nous trouvons dans le *Canado-Américain*, de Manchester, N. H., est un morceau qui sera goûté, nous n'en doutons pas, par les lecteurs de la REVUE :

Et dire que nous en sommes encore à l'époque des croisades ! Qui l'aurait cru en ces temps d'aéroplanes, d'automobiles et de commissions royales. C'est pourtant bien le cas, et tout récemment dans une ville de l'Alabama, (Mobile) des Chevaliers de Colomb, lançaient le cri, à Québec ! à Québec ! comme autrefois les anciens preux, à l'appel du moine de Cîteaux, revêtaient leurs armures pour aller défendre le tombeau du Sauveur.

Ce sera certes un spectacle inoubliable que d'admirer par un beau matin de 1910, la bonne cité de Champlain, couverte de fleurs et de décorations, avec des drapeaux flottant à la pointe de ses clochers et de ses mats et les citoyens, la boutonnière fleurie, s'aborder en disant : " Québec a levé le siège, les Knights sont entrés dans la place."

Car il y a cette différence entre les Croisés et les Chevaliers, que les premiers s'emparaient des villes en combattant à armes blanches et face à face avec leurs adversaires, tandis que les seconds, plus modernisés, s'attaquent plutôt à la vie nationale d'un peuple et travaillent dans l'ombre à saper ses institutions.

Autres temps ! Autres mœurs !

Après être entrés dans Québec, les vainqueurs ne manqueront pas de chanter leur victoire. Il y aura grande procession à travers les rues de la cité, des fanfares joue-

ront *St. Patrick's hymn* ou autres morceaux du genre, enfin comme la société est une société de catholiques, une messe solennelle sera célébrée à la basilique. Un sermon sera donné en anglais sur les devoirs des canadiens-français d'encourager les sociétés étrangères de préférence à leurs propres sociétés nationales. Nul doute que ce sera très touchant ; l'orateur dans de superbes envolées, mettra l'enthousiasme au cœur de ces braves chevaliers. Enfin pour clôturer dignement une si mémorable journée, le soir selon l'habitude, il y aura bal. Oh ! mais un bal auprès duquel celui de "chez Boulé après les vèpres" n'était qu'une sauterie d'enfants d'école, un bal capable d'éclipser celui qui a été donné récemment dans le Rhode-Island à l'occasion du 22ième anniversaire de consécration d'un évêque ; un bal enfin... les expressions nous manquent pour décrire toute la splendeur d'une pareille apothéose.

Que l'on y songe ! Ce ne sera pas un mince événement que la reddition d'une ville jusque là fidèle à trois siècles de traditions françaises et catholiques. Quelle victoire pour l'assimilation ! Seules les plaines d'Abraham, où dorment dans la poussière, les soldats de Montcalm tombés en 1759, sont dignes de voir sceller ce pacte de reniement. Faut-il que ces Chevaliers de la danse aient la bosse de l'audace démesurément développée ou que les descendants des de Laval et des Frontenac aient celle de l'honneur singulièrement rapetissée, pour lancer à la face du passé une pareille injure !

Après s'être successivement attaqué aux Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, à ceux du Manitoba, de l'Ouest canadien et des Provinces Maritimes, après les dénonciations de l'archevêque Glennon et les sages mesures adoptées par Mgr Archambault, après les articles si bien documentés de M. Preuss dans la *Catholic Fortnightly Review* et les charitables avis donnés par la presse canadienne vraiment patriote, l'assimilation s'implante au cœur même de notre nationalité et c'est à Québec, le berceau de notre race, qu'elle va opérer ses sourdes manœuvres et élever ses tréteaux. Le mal est toujours plus grand quand il part de plus haut, et si l'on songeait un peu sérieusement aux graves conséquences résultant de cet engouement de la classe intellectuelle canadienne pour des sociétés qui sont ouvertement hostiles à notre race, l'on changerait peut-être d'attitude.

Nous savons que nos protestations ne seront pas entendues, — *aures habent et non audient* — des voix plus autorisées que la nôtre se sont déjà inutilement élevées.

Mais quand l'assimilation, abritée sous le nom des *Knights of Columbus*, aura définitivement pris pied sur le rocher de Québec, quand on célébrera par un grand bal ce mémorable événement, d'autres voix jailliront du sol où dorment les aïeux. Elles surgiront partout, des Montagnes Rocheuses aux Laurentides, de la Baie d'Hudson aux côtes du Pacifique ; elles viendront des forêts ténébreuses où les Jogues, les Brébœuf, les Lalement ont évangélisé les peuplades sauvages et souffert la mort pour la foi du Christ ; elles monteront en un grondement de reproche des champs de bataille de Carillon, Ste-Foye, Plaines d'Abraham et St-Denis ; elles prendront tour à

✻ tour les accents d'un Frontenac, d'un Mgr de Laval, d'un ✻
 ✻ Lafontaine et d'un Mercier pour protester contre ce renie- ✻
 ✻ ment d'un passé de fidélité à la foi catholique et aux tra- ✻
 ✻ ditions françaises. ✻

Un séminaire dans l'Ontario

Les journaux ont publié la dépêche suivante en date du 27 juillet (1909) :

✻ TORONTO, 23 juillet.—L'association connue sous le nom ✻
 ✻ de *The Catholic Church Extension Society* a décidé de faire ✻
 ✻ de Toronto un foyer d'instruction catholique qui ne sera ✻
 ✻ inférieur à aucune institution enseignante d'Amérique. ✻

✻ La *Catholic Church Extension Society* a décidé de cons- ✻
 ✻ truire, à mi-chemin entre Scarboro Junction et le lac de ✻
 ✻ ce nom tout près de Toronto, un séminaire où ceux qui se ✻
 ✻ destinent au ministère paroissial dans l'Ontario recevront ✻
 ✻ l'enseignement théologique et pourront aussi faire tout ✻
 ✻ leur cours classique. Un vaste terrain, de la contenance ✻
 ✻ de soixante acres, a été acheté pour y ériger le nouveau ✻
 ✻ séminaire. ✻

✻ L'édifice coûtera au moins un demi-million. ✻

✻ Sa construction comblera une lacune, car jusqu'ici les ✻
 ✻ diocèses d'Ontario devaient avoir recours aux institutions ✻
 ✻ catholiques de Québec ou d'ailleurs pour la formation de ✻
 ✻ leurs prêtres. Chaque diocèse d'Ontario n'a pas comme ✻
 ✻ les diocèses de Québec son petit séminaire. ✻

✻ Ce sera une institution destinée à former des prêtres ✻
 ✻ pour les missions, mais pas pour former des missionnaires ✻
 ✻ pour les pays étrangers : il y a assez de missions au Canada ✻
 ✻ pour utiliser tous les missionnaires et les prêtres que le ✻
 ✻ séminaire de Toronto pourra former. ✻

Voilà une institution à laquelle les canadiens-français vont être appelés à contribuer et qui ne leur sera pas tout particulièrement sympathique. Les directeurs seront fortement tentés d'imiter l'exemple de leurs co-nationaux de la Nouvelle-Angleterre qui ont fermé la porte de leurs diocèses au clergé de la province de Québec.

Singulier contraste, on l'avouera, entre le ton de ces messieurs qui vont passer le chapeau pour fonder un séminaire à Toronto et celui de leurs proches parents qui menaçaient de refuser leur concours financier à l'université d'Ottawa si on n'en chassait pas les religieux Canadiens-français. Et pourtant il y a tout près ou plus de 200,000 catholiques Canadiens-français dans l'Ontario. Le nouveau séminaire sera-t-il bilingue ? Et s'il l'est, quelle part va-t-on y donner à la formation d'un clergé de langue française ? Après tout, il faudra bien revenir à ce dernier pour les postes lointains et peu payants ! Les chemins de fer ne vont pas encore partout et toutes les paroisses ne

sont pas grandes. Et même quand ces dernières sont de langue anglaise, les ardents missionnaires irlando-anglais ne sont pas toujours empressés de s'y rendre. Témoin ce centre Ontarien, une paroisse, où il n'y a de français que le curé et le bedeau, et d'où le curé irlandais qu'on y avait envoyé a pris la fuite devant une collecte n'ayant rapporté que \$1.25.

Il est évident que si la *Canadian Extension* réussit à fonder son séminaire, elle n'aura pas trop de toute son influence pour river l'esprit apostolique dans le cœur de ses sujets. Qui vivra verra !

Léon Kemner.

L'uniforme

CONTE

Un après-midi où je lisais à ma grand'mère le journal, ainsi que je faisais tous les jours, la bonne, tenant une carte de visite, vint annoncer qu'un monsieur, bien mis et d'un certain âge, demandait à être reçu. Ma grand'mère n'eut pas plus tôt vu ce que portait la carte, qu'elle demanda :

— Où est-il ?

— Dans la cour, Madame, répondit la bonne.

Malgré ses quatre-vingt-trois ans, ma grand'mère bondit de son fauteuil, court à la fenêtre, lève le rideau, et, abritant ses yeux de la main, regarde, puis se retourne vers la domestique : "Faites-le entrer." Elle refit, d'un geste vif, un pli de sa robe, arrangea devant une glace ses bandeaux et se rassit. La porte fut ouverte : un homme grand et fort, habillé d'un complet bleu marine, les cheveux grisonnants, et qui devait toucher à la cinquantaine, entra ; un ruban jaune et noir, que je sus plus tard être le ruban de la médaille militaire, ornait sa boutonnière. Il s'avança vers ma grand'mère, et, la saluant profondément, lui baisa la main.

— Vous me reconnaissez ? dit-il.

— Mais oui. Et pourtant voilà treize ans que je ne vous ai vu, Monsieur. Comment donc êtes-vous dans notre pays ?

— On m'a ordonné de passer une saison au Mont-Dore. Je n'ai pas résisté à l'envie de pousser jusqu'ici : c'est un petit crochet.

Il se tut et ajouta, en souriant :

— Je vous ai si peu vue, le 4 décembre 1871. Sans doute, chaque année, vous vouliez bien répondre aux vœux de bonheur et de santé que je vous envoyais, mais toutes les lettres du monde ne valent pas quelques minutes d'entretien.

Elle lui montra un siège ; gêné par la présence de cet inconnu, je restais dans un coin.

— C'est mon petit-fils, expliqua ma grand'mère ; il a dix ans.

En même temps elle m'appelait. Le visiteur me considéra, m'embrassa, et conclut :

— C'est un solide garçon.

Je m'en retournai vers mon coin. Ils ne prêtaient plus attention à ma modeste personne ; je les entendais qui parlaient de la guerre, de l'armée de la Loire, du général Chanzy, de l'Alsace, puis ils se racontèrent l'un l'autre ce qu'ils avaient fait depuis tant d'années. Lui habitait son pays natal, la Touraine, où il dirigeait une usine ; une de ses filles était morte, l'autre avait épousé récemment un lieutenant de dragons. Il dit, entre autres choses, d'une voix émue :

— Si je vis encore, c'est à vous que je le dois.

Cette visite dura bien une heure.

Quand il fut parti, je m'approchai de ma grand'mère :

— Qui est-ce ?

Elle répondit, comme si une telle réponse devait tout m'ap-prendre :

— C'est M. de Mayves.

Je ne m'en contentai pas. Un enfant finit toujours par obtenir ce qu'il désire. Je désirais connaître l'histoire de M. de Mayves, au moins l'histoire à laquelle était mêlée ma grand'mère : le jour même, avant la nuit, je la connaissais.



Lorsque la guerre éclata, ma grand'mère venait de s'installer pour l'été chez sa fille dans le Loiret, où son gendre avait récemment acquis une maison de campagne. Mon oncle, chef de bureau au ministère de la Guerre, dut rester à Paris, et les deux femmes se trouvèrent seules, en province, avec un vieux domestique et une cuisinière. La maison, qui donnait sur la route, n'était pas grande ; au rez-de-chaussée, la salle à manger, un salon, une chambre à coucher et une petite décharge ; au premier étage, deux autres chambres, dont les lits s'en allèrent bientôt à l'ambulance d'Orléans ; puis le grenier. Le jardin n'était séparé des prairies qui l'entouraient que par un treillis de fer, où s'accrochaient les branches de vigne. Grand'mère et sa fille couchaient en bas, dans le même lit, le seul qui demeurait. Elles vivaient dans la plus grande tristesse : tour à tour, elles avaient vu Orléans aux mains de l'ennemi, puis repris par les Français, puis succombant de nouveau ; elles avaient vu s'évanouir dans la déroute la première armée de la Loire, puis se former la seconde et Chanzy apparaître ; tour à tour, elles avaient reçu des troupes françaises et des troupes allemandes, et elles désespéraient d'un succès auquel, tout d'abord, elles avaient cru passionnément.

Le 4 décembre, ma grand'mère, qui était seule depuis vingt-quatre heures, car sa fille avait dû se rendre à Orléans, se promenait au milieu de l'après-midi dans le jardin, quand, soudain, un homme, couvert de boue, les vêtements trempés de neige, sans coiffure, armé seulement d'un revolver, franchit la clôture. Sur l'instant effrayée, elle le reconnaît bientôt à son uniforme pour un officier de francs-tireurs ; c'était M. de Mayves. Envoyé en reconnaissance avec une dizaine d'hommes, il s'était heurté à un détachement qui éclairait l'armée du grand-duc de Mecklembourg, en marche vers Blois. Avec ses hommes, il en avait bien démoli une dizaine, mais cinq des siens tués, les autres s'étaient jetés dans les bois ; lui, poursuivi, n'avait dû le salut qu'à sa longue pratique du pays. Mais certainement, dans la journée, les Allemands occuperaient le village. Il demandait à boire et à se reposer, puis il tâcherait de rejoindre les lignes françaises. Elle le conduit dans sa chambre, il mange, il boit, il sèche ses vêtements ; une heure se passe. Comme il allait partir, des coups de feu retentissent, et le vieux domestique accourt épouvanté :

— Les Prussiens ! les Prussiens !

Que faire ? Elle savait comment les Prussiens traitaient les francs-tireurs prisonniers ; à aucun prix il ne fallait que celui-là tombât entre leurs mains. Elle regardait autour d'elle :

— Cachez-vous sous le lit, dit-elle brusquement.

C'était un de ces larges lits anciens, à colonnes et à rideaux épais, tout en bois, dont le sommier, assez élevé au-dessus du plancher, laisse un espace que dissimule une étoffe de velours clouée le long du rebord. M. de Mayves s'enfonça en rampant jusqu'au mur. A peine avait-il disparu que grand'mère se déshabillait et se couchait.

Quelques minutes s'écoulaient, et des soldats bavares, coiffés du casque à cheville, envahissaient le jardin, puis la maison, frappant et fouillant partout, et quelques-uns, précédés par un officier jeune, grand, robuste, pénétrèrent dans la chambre de grand'mère. L'officier s'arrête, porte la main à son casque ; grand'mère se dresse sur le lit :

— Que voulez-vous, Monsieur ?

Elle comptait soixante-dix ans, et, avec ses cheveux blancs et fins, j'imagine qu'elle avait la plus belle figure de vieille femme qui se pût, la plus douce, la plus loyale. L'officier, un moment embarrassé, demanda dans un français très pur :

— Vous n'avez pas de franc-tireur dans votre maison ?

Elle répondit, du ton le plus calme :

— Non, Monsieur. D'ailleurs, si vous doutez de ma parole, vous pouvez chercher.

Il esquissa un geste de protestation... Cependant ses hommes visitaient le second étage et le grenier ; un sous-officier s'approcha de lui :

— Il n'y a personne, Monsieur le lieutenant.

De la main, l'officier le congédia.

— Madame, dit-il, mes soldats sont très fatigués ; ils ont besoin de nourriture et de repos ; vous voudrez bien qu'ils aient ce qui leur est nécessaire. Je désirerais pour moi-même une chambre et un lit. Nous resterons jusqu'à demain ici.

— Laissez-moi quelques minutes, Monsieur, je vous prie. Je ne m'étais pas levée de la journée, parce qu'à mon âge on a souvent des faiblesses que le lit guérit mieux que tout remède...

Il salua et s'éloigna. Sans doute donnait-il des ordres, plaçait-il des sentinelles ; les soldats se déséquipaient, allumaient du feu, nettoyaient leurs armes. Quand l'officier rentra, grand'mère était levée.

— Cette chambre est la vôtre, Monsieur, dit-elle...

Il se récriait, il refusait, avec des rauques "ach ! ach !" et de grandes inclinaisons ; harassé, finalement, il accepta. Une heure ne s'était pas écoulée qu'il avait enlevé son uniforme et ses bottes et, couché sur le lit, emplissait la chambre de son ronflement.

... C'était la nuit, une nuit froide que la lune éclairait. Une sentinelle allait et venait devant la maison ; on entendait le bruit régulier et lourd de ses pas sur la terre durcie ; un feu que les hommes avaient allumé dans la cour, achevait de mourir. Ma grand'mère ne pensait qu'à M. de Mayves : tôt ou tard, s'il demeurait, il serait fatalement découvert et fusillé ; il fallait qu'il s'évadât ; mais comment s'évaderait-il ? En admettant qu'il pût sortir de sa cachette, s'il quittait la maison, il serait tout de suite aperçu par les sentinelles. Elle pensait aussi qu'il devait mourir de faim sous ce lit, à moins qu'il n'y mourût, faute d'air. L'esprit absorbé par ces cruelles pensées, elle revint dans la chambre. La porte se referma d'elle-même violemment, et, malgré le vacarme, l'officier ne bouge pas. L'uniforme pend sur une chaise, les bottes sont à terre, le casque, le sabre et le revolver sur la table ; curieuse, elle contempla tout cet attirail. La tête contre l'oreiller, l'officier ronflait toujours ; elle va près du lit et tire les rideaux sur le dormeur. Il semblait que rien ne pourrait jamais le réveiller.

Quelques secondes s'enfuient, et, subitement, elle se baisse, soulève la bande de velours, appelle à voix basse M. de Mayves. M. de Mayves sort, en se traînant. Le voilà, à genoux, contre le bois du lit, inquiet, alarmé, n'osant pas se relever.

— Qu'y a-t-il ?

— Il faut partir.

— Partir, répète-t-il, stupéfait. Mais ils sont toujours là . . .

Elle ouvre doucement la porte de la décharge :

— Entrez ici.

Il obéit, sans comprendre. Elle prend l'uniforme de l'officier, le casque, les bottes, le revolver . . .

— Mettez ça . . .

Il la considère : qu'est-ce qu'elle veut ? mais elle avait un tel air d'autorité qu'il ne résiste pas. Deux ou trois fois elle retourna près du lit et, délicatement, écartait un peu les rideaux : l'officier bavarois dormait toujours. La dernière fois, elle eut une peur atroce, parce qu'il remua et se roula du côté droit sur le côté gauche, et elle attendit quelques minutes qui lui parurent un siècle. Quand elle fut tranquilisée, M. de Mayves finissait de revêtir l'uniforme ; il avait à peu près la même taille et la même corpulence que l'Allemand et portait, comme lui, la barbe taillée en pointe.

— Et maintenant, dit-elle, que Dieu vous garde !

M. de Mayves comprit alors ce qu'elle avait résolu ; mais il n'y voulut pas consentir, s'y prêter : c'était vouer cette vaillante femme à une mort certaine : à voix basse, dans l'ombre, et par des phrases entrecoupées, il refusait de partir ; à voix basse, dans l'ombre, par des phrases entrecoupées, elle lui jura qu'elle avait assuré sa propre fuite. Ce serment le décida, et il se tut. Un profond silence régnait ; ma grand'mère gagna la fenêtre, souleva le rideau ; la sentinelle, immobile devant la porte, montait la faction ; grand'mère se signa et commença de prier ; M. de Mayves avait ouvert la porte de la chambre. Par l'imagination elle le suivait ; il traversait le salon, la salle à manger, où des hommes dormaient étendus sur le plancher ; il traversait le couloir ; il aurait dû être déjà dans la cour ; que se passait-il ? Elle prêta l'oreille ; une voix gutturale prononçait des mots qu'elle ne comprenait pas, puis, tout à coup, elle vit dans la cour une ombre qui, sans hâte, avançait, et la sentinelle qui présentait les armes. L'ombre s'arrêta, examina le ciel, puis les prairies blanches, puis s'engagea dans le jardin. Grand'mère, le visage contre la vitre, essayait de percer la nuit, et, l'oreille aux aguets, redoutait d'entendre

soudain le bruit d'un coup de feu ou un appel, car, au bout du jardin, il y avait d'autres sentinelles. L'officier bavarois dormait toujours. Elle n'entendit nul coup de feu, nul appel ; M. de Mayves était sauvé. Elle ne doutait pas du sort qui la menaçait, quand l'officier se réveillerait et chercherait l'uniforme. Elle ne regrettait rien, jugeant sa vie bien moins utile que la vie d'un soldat, et, d'ailleurs, elle ne craignait pas la mort. Mais, comme la nuit s'achevait, la maison fut, à l'improviste, assaillie par des mobiles français que conduisaient un commandant et M. de Mayves. M. de Mayves rapportait à l'officier bavarois son uniforme.

Paul Acker.

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

“Il me déplait aussi de penser qu’un jour cette intrigante pourra être mon égale, que je la rencontrerai dans les salons où je fréquente, que nous aurons les mêmes relations... Qu’est-ce que vous voulez, je suis ainsi.

“Quand j’ai voulu faire part de cet étourdissant mariage à Anita, ma femme de chambre, fort irrespectueusement elle m’a ri au nez. Elle le savait, le prévoyait de longue date et il m’a été prouvé qu’il fallait que je sois comme je suis, trop bonne, trop confiante ou trop bête, pour être la seule à n’y avoir pas vu clair. Anita, mon maître d’hôtel, le valet de pied, ma cuisinière, jusqu’au chauffeur, bien que ces derniers soient réputés n’avoir souci que de leur volant, jusqu’à mes enfants... mes enfants ! avaient tous eu vent de la chose !

“Que se passait-il donc, ai-je demandé à Anita, pour qu’on ‘s’en soit aperçu ? Je suis en droit d’exiger des explications, ‘et je les veux !’ Mais Anita se contentait de prendre des airs pincés. Evidemment, cette fille n’avait rien de précis à me dire : elle eût été trop heureuse d’accuser Mertens. Mais que mon institutrice ait seulement laissé soupçonner, fût-ce par un regard d’intérêt ou un sourire, son flirt avec Jo Monti-Ville, c’est plus que je n’en puis, n’en dois supporter. J’ai fait appeler cette demoiselle et l’ai traitée... comme elle le méritait. Elle souriait, oui, elle souriait, comme si mes paroles ne pouvaient l’atteindre. Mise hors de moi, je lui ai crié :

“—Vous n’êtes qu’une intrigante !”

“Elle s’est mordu les lèvres ; puis, d’une voix calme, glacée, elle m’a répondu :

“—Si vous me jugez ainsi Madame, je ne puis rester près de vos enfants.”

“—J’allais vous le dire... Je vous prie de chercher à gagner votre pain ailleurs...”

“Et, comme les grands airs qu’elle prenait m’énervaient, j’ai même ajouté, furieuse :

—Je vous renvoie, Mademoiselle; bien plus, je vous chasse!”

“Elle n’a rien dit; mais, par son attitude, elle semblait à tel point me tenir tête, que je n’ai pu m’empêcher de crier encore :

—Et si de sortir ainsi de chez moi peut faire cesser cet absurde bruit de mariage, tant mieux! Joseph Monti-Ville n’est pas un parti pour vous!...”

“Alors, troublée, la tête moins haute, elle a murmuré :

—Non, il ne sera jamais pour moi...”

“Ce coup seul avait porté; quel orgueil a cette fille!...”

“Vous comprenez, d’ailleurs, ma chère Thérèse, que j’ai mes raisons pour avoir agi ainsi. Je ne veux pas que le père et la mère de Jo puissent m’accuser d’avoir favorisé cette intrigue. Ils comprendront bien, d’après la manière dont, au vu et au su de tous, j’ai chassé Mertens, que je tiens nullement à elle.

“Puis, je me révolte à la pensée que mes enfants ont vu clair là où je n’ai rien vu, à la pensée que Jo Monti-Ville épouse cette fille dont Anita ne voudrait même pas pour son neveu, ce neveu qu’elle pousse à Polytechnique, elle l’a déclaré.”

—J’en passe, ajouta Mme Malmenet; il y a encore trois pages dans ce style et sur ce ton. Je vous ai lu le meilleur: Anita ne veut pas de la dernière des Mertens pour son neveu!

Je soupirai et hochai la tête. Ces choses ne m’étonnaient pas; depuis longtemps elles me semblaient devoir être ainsi, point autrement.

Je dis à mon ami que Suzanne elle-même m’avait fait part de son renvoi, et qu’elle avait été ma réponse.

—Alors, vous recevez vraiment cette enfant?

—J’en suis bien heureuse.

—Vous l’attendez?

—A tout instant.

—Qu’allez-vous faire, si vous êtes forcée à une absence?

—Elle gardera mon logis et, au lieu de le trouver froid et désert à mon retour, quelqu’un m’y attendra.

—Ce mariage, vous l’empêcherez toujours?

—Attendons les événements... n’en préjugeons pas.

—Ma chère, je vous admire de mettre ainsi un élément nouveau dans votre vie.

—Suzanne m’aidera dans mes travaux.

—Comment pouvez-vous la voir venir sans... comment dirai-je... un battement de cœur?

—Mon cœur est calme.

—Enfin, enfin, fit Mme Malmenet, prenant un air d'inquiétude et ce ton qui dut faire naître l'expression : "C'est une proposition en l'air," si vous étiez trop gênée... souvenez-vous, je suis là, usez de moi... J'ai de la place à la rigueur...

Je souris en la remerciant et en affirmant que je croyais ne point avoir à user d'elle.

Pauvre Mme Malmenet ! elle est bonne, aimable ; mais, j'ose le dire sans vouloir me faire meilleure qu'elle, elle n'est point la femme de semblables événements.

Elle me quitta un peu en tourment, un peu troublée, ne sachant trop à quoi l'engageait ce qu'elle avait dit, n'avait pas dit ; ce que j'allais faire ; émue de cet "élément nouveau" qui entrait dans ma vie, se glisserait dans nos relations, les modifierait peut-être.

—Adieu, très chère, c'est beau ! mais... commença-t-elle, tandis que, la regardant descendre, je me penchais sur la rampe... Le reste de la phrase se perdit dans l'escalier.

Et ce fut le surlendemain, au moment où, une terrible tourmente de grêle, la pluie s'abattant sur Paris, les rues étaient noyées d'eau et les trottoirs submergés, que m'arriva mouillée, transie, comme un pauvre oiseau jeté par la tempête à ma porte, celle que j'avais promis de ne pas abandonner.

Qu'elle était pâle ! que ses yeux brillaient, cernés, fiévreux ! Elle se jeta dans mes bras, sans larmes, sans phrases, en murmurant : "Comme le monde est méchant !"

Ah ! oui, il est méchant, dur, impitoyable, et d'autant plus qu'il accable un être sans défense. Il ne s'attaque pas au fort, à celui qui a la puissance, la richesse, une situation acquise. Il le voit passer et s'incline, fermant les yeux, respectueux même de ses tares, si hideuses soient-elles. Mais pour le faible sans pain, sans foyer, sans famille, combien il est cruel ! S'il tend la main, c'est en offrant le plus souvent d'odieux marchés, en riant cyniquement de l'indignation que ses offres soulèvent, en marmottant d'équivoques : "Vous y viendrez... Vous y viendrez..."

—Le monde est méchant ! répéta la pauvrete.

Et ce fut du fond de mon cœur, avec la force que me donnait une longue expérience de la vie, que je répondis :

—Je vous en défendrai !

Et très vite "l'élément nouveau" entra dans ma vie. Il n'avait pas, du reste, une forme gênante et personne n'aurait pu tenir moins de place, être plus silencieux, plus effacé que ne l'était la pauvre enfant. Trop effacée même, car j'eusse aimé pénétrer davantage en elle, savoir où allaient ses pensées, alors qu'elle ne parlait pas ou ne lisait pas, un livre ouvert devant elle ; alors que ses grands yeux devenaient lumineux comme au rayonnement d'une pensée intérieure, ou bien quand ils s'emplissaient d'une tristesse qui la pâlisait, noyait le rose de son visage, la couleur même de ses lèvres.

Evidemment, ce qui la hantait, c'était le grand problème de sa vie, ce que pourrait être l'avenir, alors que tout le savait à sa base. Mais, ces choses, nous n'en parlions point. Je ne l'osais et elle ne m'y conviait pas.

Presque aussitôt arrivée, elle m'avait dit son intention de se mettre en rapport avec des agences pour trouver une place d'institutrice.

—Vous voulez donc recommencer ?

—Elle répliqua, avec le sourire impressionnant et douloureux que je voyais à une martyre sur un tableau suspendu dans ma chambre :

—Il le faut bien ! . . .

Mais je déclarai—et c'était vrai—avoir besoin d'elle pour mes travaux et me refusai à la laisser partir. J'avais d'importantes copies à faire, un nombre très grand de notes à mettre au net. D'habitude, j'étais seule pour cela et le temps me manquait. A deux, nous abattrions double besogne ; sa collaboration me serait donc très précieuse. Mais elle hochait la tête et ne promettait rien.

—Vous êtes trop bonne ! répétait-elle.

Mon petit appartement est situé rue Vaneau, très haut, à un cinquième étage. Je l'aime malgré sa hauteur, parce que les chambres dominant de vastes jardins et que mon cabinet de travail ouvre sur une terrasse surplombant la rue. Il faut se pencher pour voir qui passe tout en bas, et les hommes apparaissent comme des fourmis courant à droite, courant à gauche ; mais, en levant un peu les yeux, on aperçoit beaucoup de ciel.

Suzanne aimait cette terrasse et y faisait de longues stations, le regard perdu au loin avec, dans les yeux, une telle nostalgie, que je ne pouvais m'empêcher de comparer ma petite compagne à un pauvre oiseau mis en cage alors qu'il a goûté de la liberté.

Elle était toujours en grand deuil et portait une petite robe de mérinos noir bien mince, bien élimée. J'aurais voulu la vêtir mieux, elle s'y refusait. Elle travaillait pour moi, ce n'eût donc pas été une aumône... Mais non, elle ne voulait pas et me disait :

—Et mon loyer là-bas... et Marianne?

C'était pour elle deux grandes préoccupations.

Elle faisait de rares et courtes sorties. Où allait-elle? Elle ne le cachait pas, et cependant on eût dit ces absences enveloppées de mystères.

Elle me semblait plus vivante, plus forte, en rentrant chaque fois, et je la pressais de sortir plus souvent, affirmant que le grand air lui était bon, si j'en jugeais à sa mine.

Elle souriait drôlement à ces mots.

Nous ne parlions jamais de personne, ne prononcions aucun nom ; ce qui y aidait puissamment était le départ de Mme Malmenet pour le Midi et celui des Monti-Ville pour le Caire.

Un jour, Suzanne étant sortie, je sortis à mon tour. Bien que nous fussions en janvier, la température clémente et douce mettait dans l'air on ne savait quoi de printanier réjouissant comme une espérance. Ces journées bleues et ensoleillées se levant après beaucoup de gris, beaucoup de pluie, redonnent le goût de vivre et mettent au cœur une joyeuse attente de choses meilleures.

Je venais d'avoir précisément, sur un long travail auquel ma compagne avait participé, de bonnes nouvelles et me faisais une joie de les lui transmettre, lorsque nous nous retrouvâmes le soir.

Au hasard de ma route, j'entrai dans un bureau de poste pour y expédier une carte-lettre à je ne sais plus qui. Tandis que je la rédigeais, je crus entendre, près de moi, murmurer d'une voix qui m'était familière :

—Oui, c'est cela, S. de Mertens...

Je leve la tête et vois, penchée au guichet de la poste restante, Suzanne qui attend...

L'employé la fait languir un peu, puis tend deux lettres.

Le visage de ma petite amie s'illumine et devient—Mme Malmenet l'avait aussi remarqué—rose, de la couleur du bonheur.

Elle se saisit des lettres, en considère les enveloppes, l'écriture, le timbre... et, comme elle se retournait, elle m'aperçoit. Nos regards se croisent, elle devient cramoisie.

Tout de suite, avec l'élan qui porte à courir vers quelqu'un

que l'on juge en péril, je suis près d'elle ; mais ne me laissant voir de ses lettres que le timbre—hélas ! une pyramide, un sphinx... Je n'avais plus à douter d'où elles venaient ! Suzanne me dit, la voix vibrante, avec un défi dans les yeux :

—Vous croyiez donc que je pouvais l'oublier ?

—Ah ! vous vous cachez de moi fis-je désolée.

Elle répliqua :

—Vous ne m'auriez pas comprise !

Elle sortit du bureau de poste, et je ne la suivis pas.

Le soir, je la retrouvai calme, paisible, mettant une volonté grande à ne pas laisser languir la conversation, à la détourner de l'explication à laquelle nous aurait entraînées le rappel de notre rencontre. Mais, comme je voyais en elle ce quelque chose de plus vivant, de plus animé que je remarquais parfois, j'en conclus que cette correspondance entre elle et Le Caire était une correspondance suivie. Et, franchement, pouvait-il en être autrement, puisque depuis longtemps déjà Suzanne et Jo Monti-Ville se considéraient comme des fiancés?...

Quelque chose d'un peu froid, d'un peu tendu, se glissa entre nous depuis cette heure.

Je sentais que Suzanne dressait autour d'elle des barrières et ne me laissait point pénétrer en deçà. Je ne sais quoi de précaire, de provisoire flottait dans l'air.

Parfois elle me regardait avec tristesse et avait vers moi de subits élans d'abandon ; puis elle se reprenait, distraite, et dans ses yeux je croyais lire : "Vous aviez donc cru que je pouvais l'oublier !"

Au fond de mon secrétaire était toujours le dépôt confié par Marianne. J'aurais dû profiter de cette période pour en révéler, dans le calme et la réflexion, le secret à Suzanne.

Je ne sus pas le faire.

Je ne croyais pas le danger si proche.

XIII

C'est alors qu'on me proposa de participer à l'enquête sur "l'Education des enfants dans les divers pays d'Europe" et qu'une somme importante me fut offerte pour une série d'articles traitant de ce sujet dans un quotidien.

La tâche était lourde et ma santé peu florissante. Il allait falloir m'absenter deux mois, et cela dans une saison mauvaise, suivre un itinéraire qui m'entraînerait jusqu'en Russie.

Et, comme la presque totalité des Françaises, j'adorais tant mes aises, et vivre dans ma coquille !

Refuser était cependant une imprudence. Si le travail s'amoncelait sur ma table, serais-je toujours sûre de pouvoir le faire ? Seule, il ne servait souvent qu'à me donner du superflu ; mais je n'étais pas seule.

Mon départ fut décidé et même brusqué, mon premier article devant paraître plus tôt qu'il m'avait été dit.

Je laissai donc à Suzanne largement de quoi vivre et de la copie à finir. Je la confiai à Félicie, la vieille dentellière qui me sert d'habitude et, lorsque je suis absente de Paris, s'en retourne dans ma chambre à Belleville, reprendre son tambour et ses fuseaux. Elle les préférait bien à tout ; mais le métier ne la nourrirait pas, si elle n'y ajoutait les soins à donner à mon ménage.

Félicie, autrefois, était fermière en Normandie. Des deuils, des pertes d'argent, "le malheur, Madame, le malheur !" l'ont jetée en épave dans la grande ville.

"J'y suis mal, je ne sais plus où aller, me dit-elle tristement avec le grand geste de désolation résignée de ceux qui n'attendent plus rien, j'ai plus de cheux nous nulle part !"

Mon voyage fut long, fatigant, terrible. Roulant de ville en ville, d'hôtel en hôtel, je poussai activement mon enquête, multipliant les interviews, prenant des notes, rentrant brisée le soir dans un logis de passage, ayant encore, avant de songer au repos, à rédiger mes articles, sous peine de faillir à ma tâche, d'arriver trop tard

Oh ! comme la pensée de l'enfant que j'avais promis de ne point abandonner soutenait alors mon énergie ! L'image de la jeune fille s'idéalisait pour moi, devenait le but, la raison de l'effort, doublait la joie que j'éprouvais à réussir ! Suzanne occupait ma pensée, toutes mes actions convergeaient vers elle, comme les barques reviennent le soir à leur point d'attache. Je l'avais vraiment adoptée, cette petite ; de loin mieux que de près, je m'en rendais compte, et aussi de la place qu'elle prenait dans ma vie

Je lui écrivais souvent, me montrant certainement dans mes lettres plus expansive que je savais le paraître en réalité. Je relatais les événements de mon voyage, je me faisais gaie et jeune pour l'amuser.

Elle me répondait mal. Aucune de ses lettres ne m'apportait le plaisir que j'en attendais, ce qui me faisait penser :

"Combien peu de femmes savent écrire !"

Enfin je pus prévoir l'époque de mon retour ! J'en ressentis une joie telle, qu'il me fallut sur l'heure la faire partager. J'adressai donc aussitôt à ma petite amie une dépêche. Dépêche invraisemblablement longue, dont je me pris à sourire comme d'un enfantillage.

Nullle réponse n'y fut faite... mais peut-être, après tout, courrait-elle après moi de ville en ville, cette réponse !

J'envoyai un nouveau télégramme, puis un troisième, et repris le chemin de Paris.

Et ce fut un de ces retours délicieux où l'on se sait attendu ; le mouvement du train martèle comme une chanson joyeuse qui vous berce le cœur ; l'on croit apercevoir confusément des visages aimés au milieu des paysages.

Depuis de grands deuils, des séparations déchirantes, depuis que je vivais seule, je ne connaissais plus ces émotions, et je rendais grâce à Suzanne de me les rendre un peu.

—Serait-elle à la gare ?

Elle n'y était pas.

Je l'avais priée cependant de s'y trouver ; mais tant de choses surviennent qui sont autant d'empêchements !... Malgré cette déception, je devinais notre logis en fête ; on y avait mis certainement des fleurs, et le gala préparé par Félicie devait être fait de mes plats préférés.

Je pris une voiture, et force me fut d'arriver seule. Mais là encore une déception m'attendait : la concierge, Mme Achille, n'était pas dans sa loge. Je monte mes étages, la maison n'a point d'ascenseur. Essoufflée, haletante, je sonne et j'écoute... Rien ne répond, personne ne vient. Je sonne de nouveau, je frappe...

Qu'est-ce à dire?... On est donc sorti?...

J'y suis : Suzanne aura été m'attendre à la gare... une gare qui n'est pas celle où j'ai débarqué...

Elle se sera trompée, ou j'aurai donné une mauvaise indication. Ces choses arrivent ; on en rit après coup, mais sur le moment c'est bien dur...

Et Félicie, où est-elle ? Espérant avoir le temps encore avant mon arrivée, est-elle sortie pour une dernière emplette ? Elle a toujours le temps Félicie !

Force m'est donc de descendre, de demander à Mme Achille une clef pour ouvrir ma porte. Il me faut aussi veiller à mon bagage, payer mon fiacre...

J'entre dans la loge.

—Grands dieux, Madame vous voilà !

—Vous ne saviez donc pas, Madame Achille...

—Mais personne ne sait...

—Personne ne sait?... Où est Félicie?

—Chez elle.

—Et... l'autre... Mademoiselle?

Je ne puis m'exprimer autrement, les mots s'étranglent dans ma gorge... j'ai tout à coup peur de savoir... peur d'apprendre...

—La demoiselle? Partie depuis près de trois semaines en laissant cette lettre pour vous. Félicie, n'ayant plus personne à soigner, a fait comme toujours, elle est allée chez elle... voici la lettre... voici votre clef... Ah! j'oubliais: voilà aussi trois dépêches adressées à Mlle de Mertens, arrivées depuis son départ.

Mes dépêches!...

Et je remonte. On dirait que toute la fatigue du voyage me pèse aux épaules et me fauche les jambes... mes cinq étages ne m'ont jamais paru aussi haut...

La lettre de Suzanne... Ah! folle que j'étais de n'avoir pas su prévoir!... La jeune fille s'était, malgré mes instances, adressé à des agences. Un jour, on lui avait trouvé une place de dame de compagnie auprès d'une personne malade partant pour Le Caire!... C'était trop tentant... elle avait accepté ces choses; la lettre les expliquait mais mal, en des termes secs à me percer le cœur!...

Félicie revint ce même soir, sans m'apprendre rien de nouveau et, parce qu'elle me plaignait de la si grande fatigue que me laissait mon voyage, je me mis à pleurer...

J'aurais voulu n'y point penser, et je ne pensais qu'à Suzanne.

Je croyais sans cesse l'entendre marcher, aller, venir... C'était évidemment une habitude à reprendre que de vivre seule...

Ce qui me peinait aussi, c'était ne n'avoir point de ses nouvelles. Suzanne ne m'écrivait pas, et j'avais conscience de mériter mieux que son silence.

Mme Malmenet revint à Paris en mai, sans qu'elle m'eût prévenue; je la vis entrer un soir chez moi.

—Très chère, tous mes compliments! vous voilà célèbre, depuis votre voyage!...

Je remis les choses au point, mais elle n'en voulut pas démordre.

—Du reste, vous travaillez-trop... Je vous trouve un air de fatigue... A quoi bon arriver jusque-là?

Et je répondis en souriant :

—Je me demande comme vous, à quoi bon?

Elle me parla de mes travaux, de son séjour dans le Midi...

Une question me brûlait les lèvres, mais je ne me sentais pas assez de sang-froid pour la poser.

Mme Malmenet la prévint.

—A propos, vous n'avez plus Suzanne? Comment donc vous êtes-vous quittées?

—Très bien.

—Elle vous écrit?

—Elle déteste écrire.

—Alors elle ne vous écrit pas... et vous ne savez rien de ce qui se passe?

... Après tout, ce n'est peut-être qu'un racontar du baron Collier?

—Parlez, je vous en prie!

—Eh bien! le mariage marche.

—Ah?

—On l'annonce dans les journaux. Mais vous êtes contre.

... Je l'oubliais et suis d'une imprudence!... Qu'allez-vous faire de ma révélation?

Je haussai les épaules, ce geste la rassura.

—Cette fois, vous ne pouvez rien empêcher, du reste...

—Ah!...

—Pour éviter des difficultés sans doute, on a tenu à ce que tout eût lieu hors de France.

—Au Caire?

—Non, en Suisse.

—A Gretna-Green?

Cette sottise plaisanterie acheva de la mettre en défaut sur le plus ou moins d'intérêt que je prenais à la chose.

—Suzanne et sa Dame sont à Genève.

—Sa Dame?

—Oui, cette Mme Malebranche qui l'a encore près d'elle.

—Vous la connaissez?

—Un peu. Elle habite ce joli hôtel au parc Monceau, vous savez bien, celui que nous admirons chaque fois en passant.

—Je sais.

—Elle est malade, extrêmement riche, flattée au delà de tout d'être entrée en relations avec les Monti-Ville. Elle

ferait tout pour eux et, pour l'instant, joue auprès de Suzanne le rôle de mère.

Je ne bronchai pas.

Nous reparlâmes de mon voyage, encore de son séjour dans le Midi, et Mme Malmenet me quitta, l'esprit tranquille.

Je descendis derrière elle. Je hélai une voiture et me fit conduire au parc Monceau.

Là, j'eus quelque difficulté à obtenir du concierge l'adresse de Mme Malebranche, à Genève; je ne la dus qu'à ma mine qui n'était pas de celles que prennent le plus souvent les gens qui vont faire du mal.

Après quoi j'entrai dans un bureau de poste et remis à un employé un peu volumineux paquet.

—C'est recommandé?

—Oui.

Le paquet fut pris, pesé, timbré et jeté par l'employé, distraitemment, derrière lui, dans un panier.

Ah! Ce panier contenait-il beaucoup d'envois du même genre?

Ce paquet peu volumineux, c'était les derniers désirs d'une mourante, le cahier remis à moi par Marianne, et que je devais faire parvenir à Suzanne, si je la supposais en danger..

(A suivre)

Revue immobilière

Les lots du Parc Maufils

La mise en vente des lots à bâtir sur le parc Maufils a mis un peu plus de vie dans les transactions immobilières depuis quelques semaines. La modicité du prix, les facilités de communication, tous les avantages de la ville réunis sur un point pittoresque situé en pleine campagne, ont déjà attiré de ce côté des centaines de citoyens désireux de s'établir à proximité de leur emploi. Le courant va de ce côté.

D'autre part on semble désireux d'éviter, dans l'établissement de ce nouveau quartier, l'erreur commise par les grands propriétaires de terrains qui en favorisant le développement de la banlieue, à Limoilou, ont plutôt songé à réaliser de gros profits qu'à fournir aux gens le moyen et l'espace nécessaires pour s'établir dans des conditions hygiéniques conformes au progrès moderne.

Les propriétaires du Parc Maufils ont voulu profiter de l'expérience de leurs devanciers. Satisfaits de profits raisonnables ils se montrent généreux pour leurs clients en leur donnant sur un lot de 50 x 80 et à des prix à la portée de toutes les bourses, tout le terrain nécessaire pour les mettre à l'aise et leur permettre de construire des logements confortables.

Voici une description sommaire de cette entreprise.

Le parc Maufils (ancienne propriété Alford) est situé à l'endroit le plus pittoresque entre l'église de Limoilou et Maizerets, au nord de la voie du chemin de fer, Québec et Montmorency, et dans la localité mieux connue sous le nom de "La Canardière."

A l'embouchure de la rivière St-Charles et sur le fleuve St-Laurent, il donne vue sur un panorama qui n'a pas de supérieur au monde : l'Île d'Orléans à gauche, avec, en face, les hauteurs de Lévis et l'étincelant amphithéâtre où s'échelonne toute la partie nord, la partie vivante, de la ville de Québec ; au pied le port intérieur, le bassin Louise, puis, en bordure, une grève immense.

La concession en lots de cette propriété répond au vœu exprimé de longue date par tous ceux que leurs occupations retiennent à la ville, mais que les douceurs de la vie champêtre

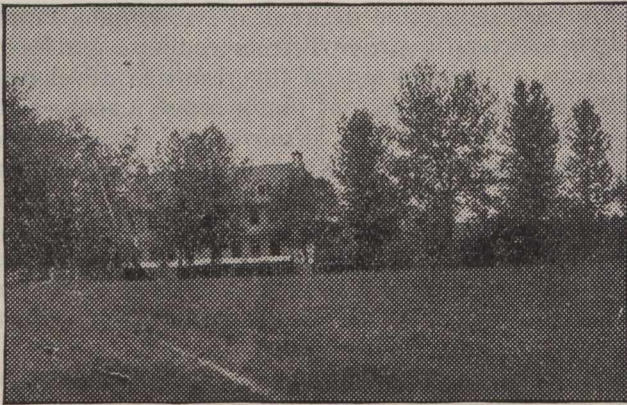
où le délassément des panoramas grandioses et des brises fraîches attirent.

Une simple visite au Parc Maufils vaudra mieux que toutes les descriptions, que toutes les réclames.

Pareilles choses ne se décrivent pas : il faut les voir.

Les conditions spéciales dans lesquelles ces terrains sont concédés permettront de faire de cet endroit un quartier d'habitation conforme à toutes les règles de l'art moderne, aux multiples points de vue de l'hygiène, de la salubrité, du pittoresque et de l'association. On y trouvera, en fin de compte toutes les qualités qui distinguent les riches et souriantes banlieues des grandes villes maritimes des Etats-Unis.

Ce sera un endroit où l'on voudra venir se reposer et vivre.



UNE RESIDENCE IDEALE, SUR LE PARC " MAUFILS "

Il offre, en somme, une proposition d'affaires digne d'attirer l'attention des plus sages comme des plus clairvoyants.

* * *

Disait *Russell Sage*, millionnaire américain—

“ Il y a un moyen sûr de devenir riche et c'est d'acheter des immeubles du dehors et de les garder jusqu'à ce qu'ils deviennent propriété intérieure. Les plus grandes fortunes du pays ont été faites de cette façon. Je conseille toujours à mes jeunes amis de planter leurs épargnes dans les terrains situés près d'une ville qui grandit.”

Québec grandit, et grandira.

Ceux qui profiteront de son développement sont ceux qui

planteront leurs épargnes, comme le conseille Russell Sage, dans les terrains qui l'environnent et qui en feront bientôt partie.

Avis à ceux qui ont du flair et qui se sentent quelque esprit d'entreprise.

* * *

Il ne fait plus de doute que la ville de Québec, grâce aux nombreuses entreprises de chemins de fer dont elle va être



UNE HAIE DE SAPINS TRAVERSE LE PARC MAUFILS

le théâtre d'ici une couple d'années, va prendre des développements très considérables.

La seule construction du pont du Transcontinental—entreprise malheureusement retardée par une catastrophe mais qui est déjà recommencée—avait donné aux propriétés immobilières un regain de valeur plutôt anormal. Le prix des loyers et le coût général de la vie ont augmenté, à Québec, dans des proportions qui ne justifient même pas les progrès futurs de la ville. Et rien n'indique que ces conditions, dues à la densité de la population dans les quartiers habités et habitables, vont changer. La plus-valeur des terrains tendra plutôt à augmenter encore.

Ce fait seul indique que le temps n'est pas éloigné où les

citoyens qui désirent s'installer chez eux, acquérir de la propriété, devront chercher dans les environs de Québec.

Ils seraient même forcés d'y aller encore s'ils voulaient seulement se bâtir en assurant à leurs foyers toutes les conditions de confort et de salubrité qu'on exige maintenant des habitations modernes.

■ C'est pour des raisons semblables que se sont développés les grandes banlieues des villes américaines, comme les véritables jardins qui entourent les grandes villes du Massachusetts—de Boston en particulier.

Des quartiers qui semblaient plutôt propres aux résidences d'été sont devenus, grâce aux facilités de communications fournies par les chemins de fer et les tramways, les endroits



LES GRANDS ORMES D'UN PARC PROJETÉ

préférés où négociants, professionnels et citadins ont établi leur résidence permanente.

L'histoire de Québec elle-même n'est pas sans offrir des exemples de ce genre, Montcalm, Jacques Cartier, Saint Malo, Limoilou ne sont pas autre chose. Et il faut songer à étendre encore.

* * *

Voilà toute la raison de la proposition qui est faite aujourd'hui au public par la mise en vente du parc Maufils.

■ Le parc Maufils : Pourquoi ce nom ?

■ Pour attacher—suivant la coutume suivie dans la fondation de tous les faubourgs de Québec—un nom historique au quar-

tier nouveau que l'on veut établir. Dans le cas actuel on a voulu consacrer la mémoire d'un des héros obscurs tombés aux champ d'honneur pour la défense de la Nouvelle France: Pierre Maufile, élève de philosophie au Séminaire de Québec décédé le 16 novembre 1690 des blessures reçues " par les anglais qui assiégeaient Québec." Il a paru convenable de donner son nom à ce quartier qui fut le théâtre de ses exploits.

Les lots à concéder, il y en a en tout 700 dont le plus éloigné ne sera pas à plus de deux minutes d'un chemin de fer.

Le prix des lots est de \$300.00 et plus suivant les sites.

Les propriétaires du parc Maufile resument ainsi les avantages de leur propriété:

Avantages en gerbes. Le parc Maufile est le plus bel endroit où s'établir.

Lots de 4,000 pieds carrés pour le prix d'un lot de 2,000.

Grande Avenue et chemin macadamisé—futur driveway.

Parc et pelouse pour les enfants—bordures de grands arbres, etc.

Bocage de sapins—site idéal pour un sanatorium.

Communications par chemins de fer et voie ordinaire.

A trois minutes de la ville de Québec.

Aqueduc, égouts, électricité.

Téléphone, télégraphe.

A proximité des écoles et des églises.

Lots doubles—Prix simples.

S'adresser pour renseignements au directeur-gérant.

J. A. LEFEBVRE,

4, casier postal,
Québec.

Telephone { 3321, résidence.
 { 3434, bureau.

Bureaux : 207, rue St-Jean.

Le théâtre

La REVUE publiera, chaque mois, sous cette rubrique, une revue de l'amusement théâtral à Québec. Elle publiera à l'avance une liste des pièces qui seront jouées dans le cours du mois, un aperçu général des distractions qui seront offertes au public dans les divers établissements de vaudeville, cinématographie, etc.

A l'Auditorium

[Théâtre Bennett]

Gingerbread Man **2-3-4 septembre**

"Gingerbread Man", l'un des vraiment superbes opéras comiques lancés récemment, a été applaudi pendant les trois dernières saisons théâtrales, par des millions de spectateurs qui se plaisent à louer le talent de son auteur et de son compositeur. Ces deux derniers ont leur propre compagnie d'opéra, chanteurs et comédiens de marque qui ne sont jamais venus en deça des Montagnes Rocheuses. La distribution des rôles a été faite par un artiste de marque. Les décors et les costumes sont neufs. Le succès est assuré partout où la compagnie joue."

Fanfare de Souza **17 septembre**

Burgomaster **20-21-22 septembre**

La Lou Fuller **23-24-25 septembre**

Volunteer Organist **27-28 septembre**

LA SOCIÉTÉ DE
LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINE
207 RUE ST-JEAN, QUÉBEC.